

BILAN SOCIAL 2016

Université d'Artois



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Situation au 1^{er} janvier 2016

Le mot du Président

"Ce bilan est une photographie de l'Université d'Artois dans le domaine social au 1^{er} janvier 2016. À travers les nombreuses statistiques fournies, c'est un outil indispensable pour analyser l'emploi, la formation, les rémunérations ou encore l'action sociale de notre établissement. Afin d'en faciliter l'analyse, une attention toute particulière a été apportée à la contextualisation des informations : historique sur les cinq dernières années (lorsque cela est possible), comparaisons avec les moyennes nationales, éléments d'analyse ou d'explication complémentaires. Ces données permettent d'enrichir la vision globale de l'université qui se dégage de ce bilan.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2017, L'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation demeure rattachée à l'Université d'Artois. Le bilan social donne donc, dans un premier temps, une vision synthétique en quelques chiffres de l'Université d'Artois, puis ensuite de l'ÉSPÉ. Dans les chapitres relatifs aux emplois, l'ensemble des informations (personnels BIATSS, personnels enseignants et enseignants-chercheurs, rémunérations, action sociale et formation des personnels) concernent autant les personnels de l'Université d'Artois que ceux de l'ÉSPÉ.

À cette occasion, je tiens à remercier tous les personnels de l'université pour le travail qu'ils accomplissent, avec une mention toute particulière pour les personnels de la Direction des Ressources Humaines qui ont permis de réunir l'ensemble des éléments nécessaires à la présentation de ce bilan, et qui ont chaque année à cœur d'en améliorer le contenu."

**Pasquale Mammone,
Président de l'Université d'Artois.**

Préambule

Ce bilan social est le huitième de l'Université d'Artois.

- *Présentation*

Le bilan social est un bilan récapitulatif des **principales données sociales chiffrées** de l'université. Ce document, produit **une fois par an** est une **obligation légale** qui permet d'apprécier la situation de l'université dans le domaine social (article 37 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011).

Grace à ce recensement annuel, les emplois, les rémunérations, les conditions de travail ou la formation sont décryptées.

Un arrêté du 23 décembre 2013 fixe la liste des indicateurs contenus dans le bilan social.

- *Périodicités*

Conformément à la pratique en vigueur dans les autres établissements, la période prise en compte est l'**année civile**. Toutefois, certaines données propres au rythme de travail dans l'enseignement supérieur ne sont mesurées et mesurables que par **années universitaires**.

- *Dates de constatation*

- **Au 1^{er} janvier 2016** pour les données relatives aux parties emplois et effectifs.
- **Année civile 2015** pour les données à caractère financier (masse salariale), la partie formation continue des personnels correspondant au dernier enregistrement complet dans la base informatique ministérielle LAGAF et pour les données relatives aux situations nécessitant une appréciation dans le temps (mouvements, retraites, absences et congés).
- **Année universitaire 2014/2015** pour les autres données (congés, invités etc...).

- *Populations*

L'étude se limite aux seuls **agents affectés** administrativement à l'établissement, donc au personnel de l'Université d'Artois stricto sensu.

- **BIATSS** : Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation, personnels des bibliothèques et musées, de l'administration scolaire et universitaire, médicaux et sociaux. On appelle les personnels BIATSS, les personnels non enseignants titulaires, stagiaires ou contractuels.
- **Enseignants** : Enseignants-chercheurs, enseignants du premier et second degré, professeurs associés, attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), contractuels doctorants, lecteurs et contractuels enseignants.

Pour des questions ou suggestions, merci de vous adresser à :

DRH – Université d'Artois
9 rue du Temple
BP 10665 – 62030 ARRAS CEDEX

Sommaire

Chapitre 01	L'Université d'Artois en quelques chiffres.....	9
	A- L'organisation de l'Université d'Artois	11
	B- La formation	12
	C- La recherche.....	13
	D- Le patrimoine.....	14
Chapitre 02	Les emplois et effectifs globaux	17
	A- Les plafonds d'emplois de l'Université d'Artois	19
	B- L'ensemble des effectifs de l'Université d'Artois	20
	C- La répartition géographique des effectifs totaux.....	21
Chapitre 03	Les effectifs BIATSS	23
	A- Situation globale des personnels BIATSS	25
	B- Situation des personnels BIATSS titulaires	26
	C- Situation des personnels BIATSS non-titulaires	27
	D- Situation des personnels BIATSS contractuels par catégories	27
	E- Répartition géographique des personnels BIATSS	28
	F- Répartition des personnels BIATSS.....	31
	G- Répartition par domaine des personnels BIATSS titulaires	32
	H- Eloignement géographique des personnels BIATSS.....	32
	I- Démographie des personnels BIATSS	33
	J- Promotions et dispositif en 2015.....	34
	K- Motifs d'entrée et de sortie des BIATSS au cours de l'année 2015	35
	L- Absences et congés des personnels BIATSS	36
Chapitre 04	Les effectifs enseignants	39
	A- Situation globale des personnels enseignants.....	41
	B- Répartition des personnels enseignants.....	42
	C- Répartition géographique des personnels enseignants	43
	D- Répartition par genre des personnels enseignants	45
	E- Répartition des enseignants par disciplines.....	46
	F- Synthèse par domaine de disciplines.....	48
	G- Eloignement géographique des personnels enseignants.....	48
	H- Démographie des personnels enseignants	49
	I- Promotions des enseignants	51
	J- Emplois d'enseignants-chercheurs mis au concours	51
	K- Motifs d'entrée et de sortie des enseignants.....	52
	L- Les enseignants invités et visiting professor	53
	M- Absences et congés des personnels enseignants.....	54
Chapitre 05	Les rémunérations	57
	A- Notions générales.....	59
	B- Grille des salaires des titulaires et contractuels.....	60
	C- Les primes BIATSS en 2015	61
	D- Les primes enseignantes en 2015	63
	E- La masse salariale	64
Chapitre 06	L'action sociale	67
	A- Caractéristiques des personnels reçus en 2015.....	69
	B- Typologie des demandes et coûts.....	70
Chapitre 07	La formation continue des personnels	73
	A- Evolution de la formation continue entre 2011 et 2015	75
	B- Caractéristiques des agents formés en 2015.....	76
	C- Les domaines de formation	77
Chapitre 08	Définitions et sigles	79

Chapitre 01

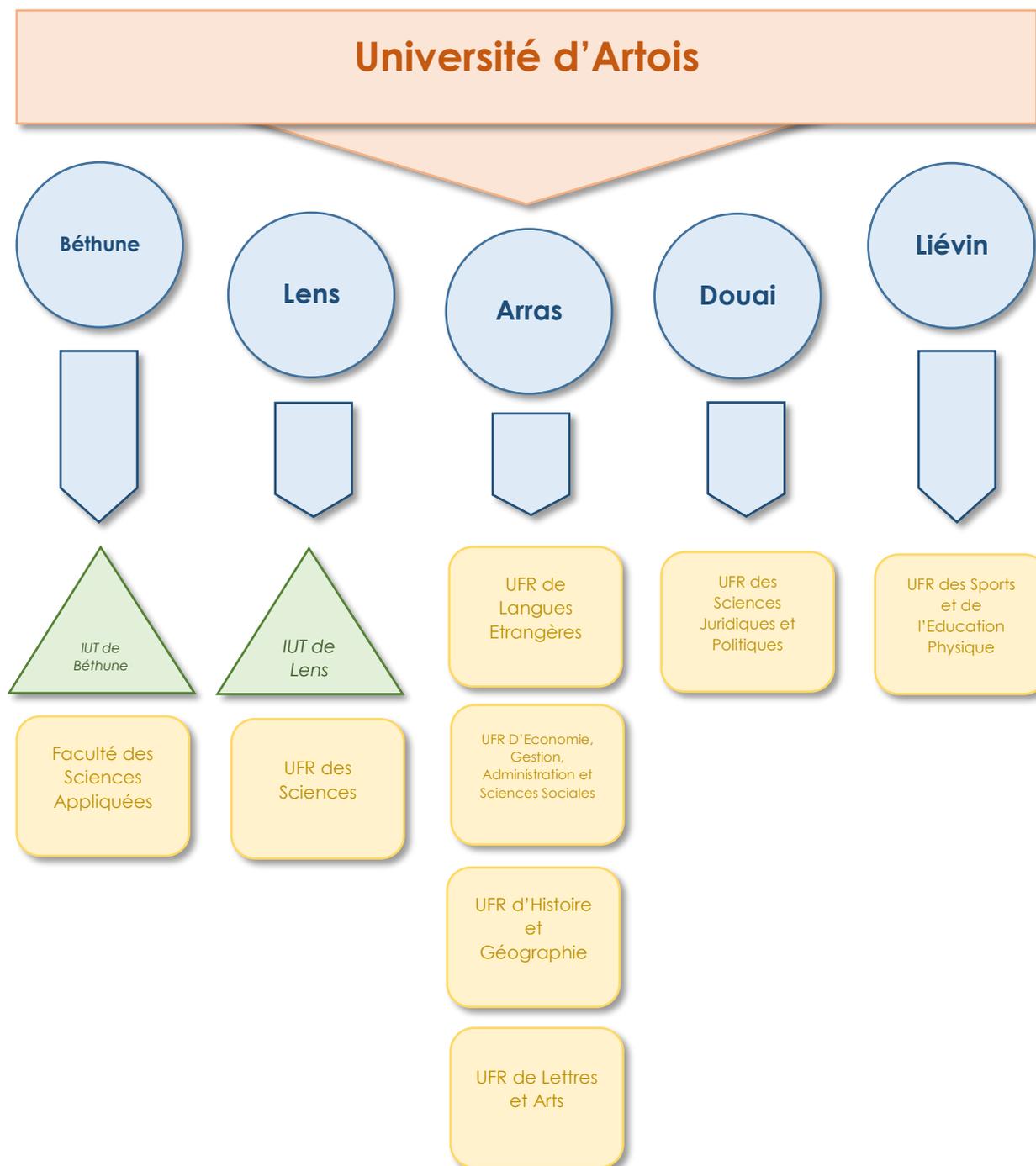
L'Université d'Artois en quelques chiffres

A L'organisation de l'Université d'Artois

L'Université d'Artois est une université pluridisciplinaire (hors santé) et multipolaire, elle est présente sur deux départements : le Nord et le Pas-de-Calais.

Depuis 2013 et la loi portant sur la création des ESPE, l'Université d'Artois (UA) est engagée dans un processus de transfert des personnels de l'ESPE vers la nouvelle COMUE-Lille Nord-de-France.

L'UA se compose de 8 Unités de Formation et de Recherche (UFR) et de 2 Instituts Universitaires et Technologiques (IUT) ainsi répartis :



L'UA se compose de 19 centres de recherche répartis sur 5 sites géographiques :

- **Arras** : 7 laboratoires (Grammatica, Textes et Cultures, CREHS, Discontinuités, RECIFES, LEM, RIME Lab).
- **Lens** : 6 laboratoires (CRIL, UCCS, Institut Charles Viollette, LBHE, LML, LDAR).
- **Béthune** : 3 laboratoires (LSEE, LGI2A, LGCgE).
- **Liévin** : 2 laboratoires (SHERPAS, APMS).
- **Douai** : 1 laboratoire (Ethique et Procédures).

B La formation

L'Université d'Artois propose un large éventail de formations de bac + 1 à bac + 8, organisées selon le schéma européen LMD et selon 4 domaines de formations :

<p style="text-align: center;"><i>Sciences, Technologies, Santé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 6 spécialités de Diplômes d'Université (DU) ○ 10 spécialités de Diplômes Universitaires de Technologie (DUT) ○ 13 mentions de licence ○ 26 mentions de licence professionnelle ○ 14 mentions de master ○ Plusieurs spécialités de doctorat et d'études doctorales 	<p style="text-align: center;"><i>Arts, Lettres, Langues</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 spécialités de Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) ○ 2 spécialités de Diplôme d'Université (DU) ○ 12 mentions de licence ○ 11 mentions de master ○ Plusieurs spécialités de doctorat et d'études doctorales
<p style="text-align: center;"><i>Droit, Economie, Gestion</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 9 spécialités de Diplôme d'Université (DU) ○ 4 spécialités de Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) ○ 5 mentions de licence ○ 7 mentions de licence professionnelle ○ 12 mentions de master ○ Plusieurs spécialités de doctorat et d'études doctorales 	<p style="text-align: center;"><i>Sciences Humaines et Sociales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 spécialité de Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) ○ 7 mentions de licence ○ 2 mentions de licence professionnelle ○ 7 mentions de master ○ Plusieurs spécialités de doctorat et d'études doctorales

Source : Catalogue des formations (<http://formations.univ-artois.fr/cdm/>)

L'Université d'Artois accueille 10 899 étudiants en 2015-2016 qui sont répartis sur l'ensemble des pôles de l'Université, soit une augmentation du nombre d'étudiants de 7,5% par rapport à l'année 2014-2015.

Tableau B.1: Répartition des étudiants par pôles en 2015-2016

	Effectif *	%
Pôle Arras	4 244	38,9%
Pôle Béthune	1 930	17,7%
Pôle Douai	1 206	11,1%
Pôle Lens	2 514	23,1%
Pôle Liévin	611	5,6%
Tous pôles - DAEU	224	2,1%
Tous pôles - DU	120	1,1%
Tous pôles - Prépa. agrég int.	50	0,5%

Tableau B.2: Répartition des étudiants par domaines de formation en 2015-2016

	Effectif *	%
Arts, Lettres, Langues	2 426	22,3%
Sciences Humaines et Sociales	728	6,7%
Droit, Economie, Gestion	2 296	21,1%
Sciences, Technologies	4 444	40,8%
STAPS	611	5,6%
DAEU	224	2,1%
DU	120	1,1%
Prépa. agrégation int.	50	0,5%

Ensemble	10 899	100%
-----------------	---------------	-------------

Ensemble	10 899	100%
-----------------	---------------	-------------

*remontées SISE au 15/01/2016

C La recherche

La recherche menée à l'Université d'Artois est, à son image, pluridisciplinaire. Les unités de recherche qui la composent recouvrent en effet des champs disciplinaires ayant trait aux sciences humaines et sociales (lettres, langues, histoire et géographie), aux sciences de la société (économie, droit, éducation), aux sciences expérimentales (génie civil, génie électrique et automatique) ainsi qu'aux sciences dites « dures » (mathématiques, informatique, physique-chimie et biologie).

L'Université d'Artois compte 2 unités mixtes CNRS, 14 équipes d'accueil et est partenaire de 6 écoles doctorales régionales :

- ED Sciences de l'Homme et de la Société (ED n°473) – SHS
- ED Sciences Juridiques, Politiques et de Gestion (ED n°74) – SJPG
- ED Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement (ED n°104) – SMRE
- ED Sciences pour l'ingénieur (ED n°72) – SPI
- ED Biologie-Santé de Lille (ED n°446) – BSL
- ED Sciences Economiques, Sociales, de l'Aménagement et du Management (ED n°73) – SESAM

L'Université d'Artois accueille 208 doctorants en 2015-2016 et 34 thèses ont été soutenues en 2015.

Tableau C.1: Répartition des doctorants par école doctorale en 2015-2016

	Effectif *	%
Ecole doctorale n°473 - SHS	85	41%
Ecole doctorale n°74 - SJPG	20	10%
Ecole doctorale n°104-SMRE	10	5%
Ecole doctorale n°72 - SPI	56	27%
Ecole doctorale n°446 - BSL	3	1%
Ecole doctorale n°73 - SESAM	34	16%

Ensemble	208	100%
-----------------	------------	-------------

Tableau C.2: Répartition des soutenances de thèses par école doctorale en 2015

	Effectif *	%
Ecole doctorale n°473 - SHS	9	26%
Ecole doctorale n°74 - SJPG	2	6%
Ecole doctorale n°104-SMRE	2	6%
Ecole doctorale n°72 - SPI	19	56%
Ecole doctorale n°446 - BSL	-	0%
Ecole doctorale n°73 - SESAM	2	6%

Ensemble	34	100%
-----------------	-----------	-------------

D Le patrimoine

La surface totale des bâtiments de l'Université d'Artois représente 111 966 m2 (surface SHON) dont :

- **30 069** m2 pour le site d'Arras
 - **36 348** m2 pour le site de Béthune (dont **22 301** m2 pour l'IUT)
 - **31 893** m2 pour le site de Lens (dont **10 120** m2 pour l'IUT)
 - **5 191** m2 pour le site de Liévin
 - **8 465** m2 pour le site de Douai
-
- L'ESPE représente **48 796** m2 (surfaces SHON) répartis sur 6 sites.

Chapitre 02

Les emplois et effectifs totaux

A Les plafonds d'emplois de l'Université d'Artois

Le stock d'emplois, voté en Conseil d'Administration (CA), est réparti en deux plafonds : le plafond Etat attribué par le Ministère et le plafond Ressources Propres constitué des emplois prévus au budget sur ses ressources propres. Le tableau ci-dessous détaille le stock d'emplois voté par le Conseil d'Administration (CA) fin 2015.

Depuis l'accès aux RCE, le Ministère ne délègue plus des emplois, mais octroie une masse salariale annuelle assortie d'un plafond d'emplois. Par ailleurs, l'Etat autorise l'Université, par décision du Conseil d'Administration (CA), à augmenter le plafond d'emplois de l'établissement par des emplois financés sur ressources propres ; on parle alors du plafond global des emplois. Il s'agit d'un nombre maximum d'emplois dont la rémunération par l'établissement est autorisée, dans la limite du respect de la masse salariale. Il est défini en équivalent temps plein travaillé (ETPT). Il est voté annuellement par le Conseil d'Administration (CA).

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires		633,9
		CDI		4
	Non permanents	CDD	91,2	15,4
S/total enseignants		729,1	15,4	744,4
BIATOSS	Permanents	Titulaires		511,1
		CDI	9,4	41
	Non permanents	CDD	78,5	30,3
S/total BIATSS		621,1	39,7	660,8
Totaux		1 350,2	55	1 405,2 (4)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 485 (5)		Plafond global d'emplois voté par le CA

Note sur les modalités de renseignement du tableau :

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4)).

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5).

B L'ensemble des effectifs de l'Université d'Artois

Au 1^{er} janvier 2016, on comptabilise 1429 personnes affectées à l'Artois, dont 369 personnels travaillant à l'ESPE*. En termes d'ETP, cela représente globalement 1392,2 ETP dont 358,3 ETP à l'ESPE.

* ESPE : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation

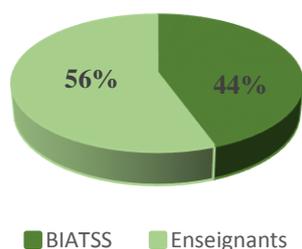
		Artois hors ESPE		Total Artois hors ESPE	ESPE		Total ESPE	Total Artois et ESPE
		Titulaires	Contractuels		Titulaires	Contractuels		
Nombre	BIATSS	359	113	472	163	36	199	671
	Enseignants	472	116	588	163	7	170	758
Effectifs totaux en nombre		831	229	1060	326	43	369	1429
ETP	BIATSS	350,3	109,17	459,47	159,6	34,4	194	653,47
	Enseignants	470,7	103,75	574,45	159,1	5,16	164,26	738,71
Effectifs totaux en ETP		821	212,92	1033,92	318,7	39,56	358,26	1392,18

Les structures de l'Artois et de l'ESPE ne présentent pas les mêmes profils

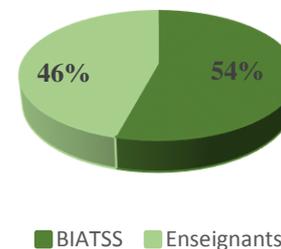
L'ESPE a une répartition en ETP qui penche en faveur des BIATSS alors qu'à l'Artois la population enseignante est relativement plus importante (56%). La part importante de personnels BIATSS s'explique par des missions de l'ESPE qui sont liées à l'hébergement et la restauration.

Globalement, le poids des contractuels est beaucoup **moins important** au sein de l'ESPE où un peu plus d'un agent sur dix est contractuel alors que cette proportion passe à un agent sur cinq au sein de l'Artois hors ESPE.

Graphique B.1: Répartition des personnels Artois-Hors ESPE en ETP au 01/01/2016



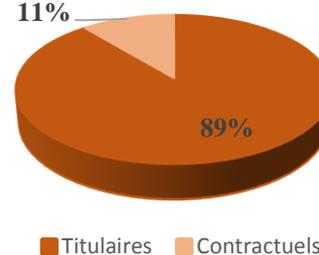
Graphique B.2: Répartition des personnels ESPE en ETP au 01/01/2016



Graphique B.3: Répartition des personnels Artois-hors ESPE en ETP au 01/01/2016



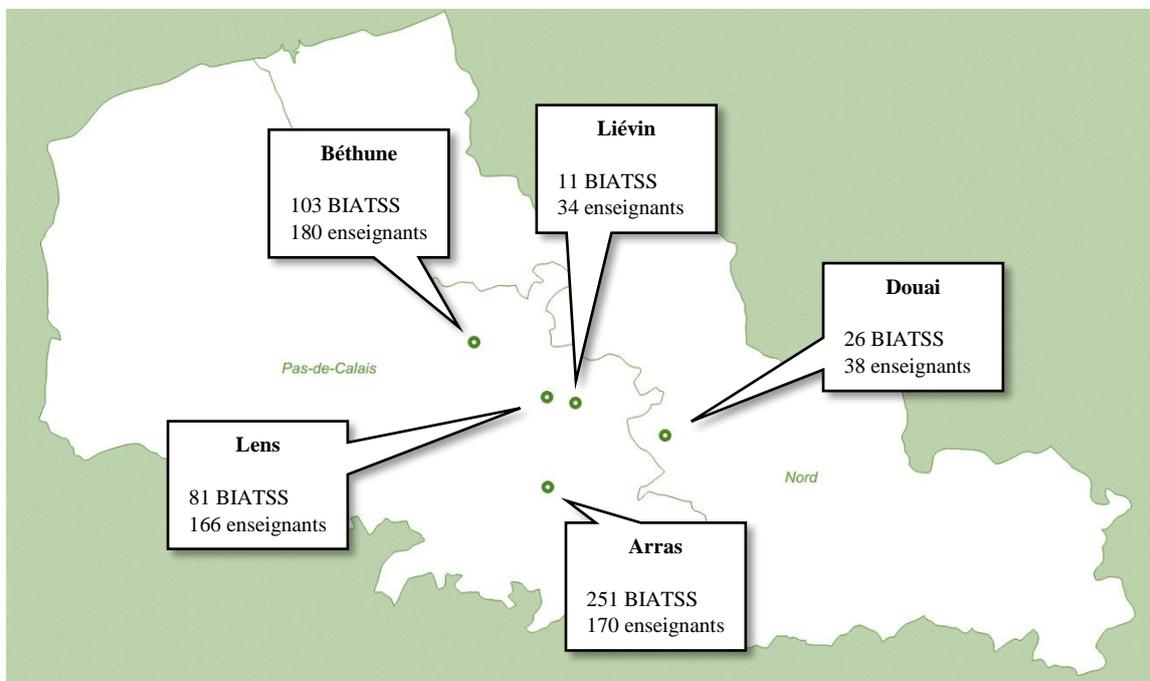
Graphique B.4: Répartition des personnels ESPE en ETP au 01/01/2016



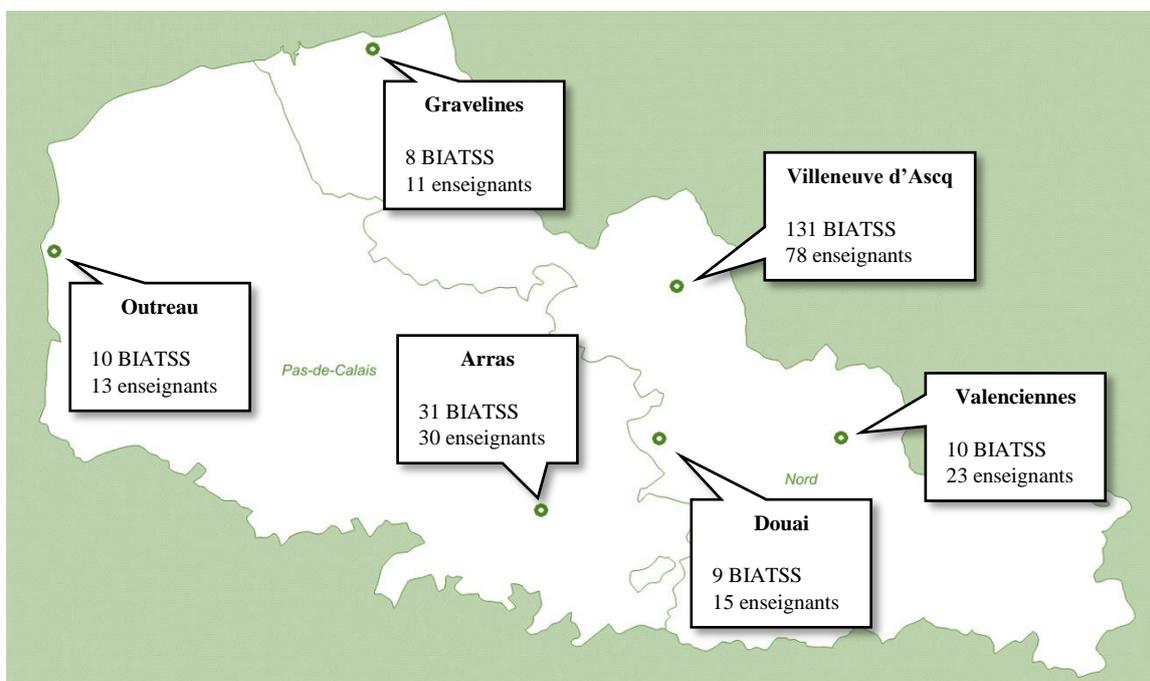
C La répartition géographique des effectifs totaux

Au 1^{er} janvier 2016, on comptabilise 1429 personnes travaillant à l'Université d'Artois dont 369 travaillant à l'ESPE. Ces personnels sont répartis sur **cinq sites** à l'Artois, quatre dans le Pas-de-Calais et un seul dans le département du Nord. Dans le cas de l'ESPE, les personnels sont répartis sur **six sites** géographiques dont quatre dans le département du Nord et deux dans le Pas-de-Calais.

Carte C.1 : Carte des effectifs globaux par sites Artois au 1^{er} janvier 2016



Carte C.2 : Carte des effectifs globaux par sites ESPE au 1er janvier 2016



Chapitre 03

Les effectifs

BIATSS

A Situation globale des personnels BIATSS

Ce tableau est un récapitulatif de la situation des effectifs BIATSS au 1^{er} janvier 2016. Une distinction est opérée entre l'Université d'Artois (avec l'ESPE) et l'ESPE.

Ainsi, globalement, on constate que plus des trois quarts des personnels BIATSS sont fonctionnaires (78%, soit 522 agents sur 672). Parmi les titulaires, les personnels de catégorie A représentent un peu plus d'un cinquième de l'effectif (21%) et les personnels de catégorie C sont les plus nombreux (38%).

Hors ESPE, la situation diffère. En effet, le taux de personnels de catégorie A est plus important (24%) et celui des personnels de catégorie C est plus bas (32%).

Entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2016, on constate une hausse des CDI de 15% qui est la résultante de l'effet Sauvadet, c'est-à-dire de la transformation de CDD en CDI.

Tableau A.1: Répartition des personnels Artois et ESPE en nombre et ETP par corps au 1er janvier 2016

Corps	Nature du poste	Artois			Dont ESPE		
		Effectif	ETP	% ETP	Effectif	ETP	% ETP
Emplois fonctionnels	AGCPT	1	1,0	0,2%	-	-	0,0%
	SGEPES	1	1,0	0,2%	-	-	0,0%
	ADM	1	1,0	0,2%	-	-	0,0%
AENES	AAE	21	20,8	3,2%	7	7,0	3,6%
	INF	3	3,0	0,5%	-	-	0,0%
ITRF	IGR	10	9,8	1,5%	1	1,0	0,5%
	IGE	63	62,3	9,5%	13	12,8	6,6%
	ASI	31	30,5	4,7%	4	3,7	1,9%
BIB	CONS	6	5,8	0,9%	1	1,0	0,5%
	BIB	2	2,0	0,3%	1	1,0	0,5%
Sous-total cat. A		139	137,2	21%	27	26,5	14%
AENES	SAENES	37	35,9	5,5%	12	11,4	5,9%
	ASS	1	0,8	0,1%	-	-	0,0%
ITRF	TCH	70	67,0	10,2%	13	12,8	6,6%
BIB	BAS	20	19,1	2,9%	7	6,5	3,4%
Sous-total cat. B		128	122,8	19%	32	30,7	16%
ITRF	ATRF	162	159,7	24,4%	70	69,2	35,7%
AENES	A TEC	10	10,0	1,5%	7	7,0	3,6%
	ADJENES	65	62,8	9,6%	24	23,4	12,1%
BIB	MAG	18	17,4	2,7%	3	2,8	1,4%
Sous-total cat. C		255	249,9	38%	104	102,4	53%
Total BIATSS titulaires		522	509,9	78%	163	159,6	82%
ANT	CDI	38	38,00	5,8%	15	15,0	7,7%
	CDD	110	105,00	16,2%	21	19,4	10,0%
	CAE / CUI	1	0,57	0,1%	-	-	0,0%
Total BIATSS non-titulaires		149	143,57	22%	36	34,4	18%
Total effectifs BIATSS		671	653,5	100%	199	194,0	100%

B Situation des personnels BIATSS titulaires

Tableau B.1: Répartition des titulaires BIATSS en ETP par filières au 01/01/2016

Filières	ETP	En %	Données nationales *
Filière ITRF	329,3	64,6%	65%
Filière AENES	136,3	26,7%	27%
Filière BIB	44,3	8,7%	8%

La filière ITRF apparaît comme la **plus importante** avec 64,6% des effectifs BIATSS titulaires. Ce taux s'aligne sur le niveau national (source : bilan social du ministère de l'ENESR 2013-2014). Les recrutements BIATSS se sont fait principalement dans la filière ITRF, ce qui explique une augmentation de cette dernière de 19% sur la période 2013-2016.

Total général	509,9	100%
----------------------	--------------	-------------

Sur la même période, l'ensemble des effectifs BIATSS a **légèrement augmenté** (+4%).

* PERSE - Source bilan social du ministère de l'ENESR 2013-2014

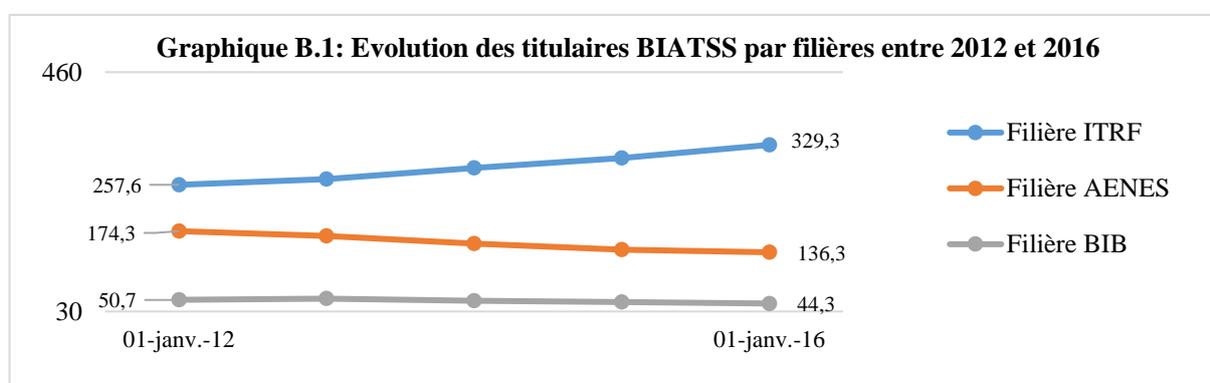


Tableau B.2: Répartition des titulaires BIATSS en ETP par catégories au 01/01/2016

Catégories	ETP	En %	Données nationales *
Catégorie A	137,2	27%	29%
Catégorie B	122,8	24%	26%
Catégorie C	249,9	49%	45%

Les personnels de cat. C sont les **plus nombreux** et représentent 49% des effectifs titulaires.

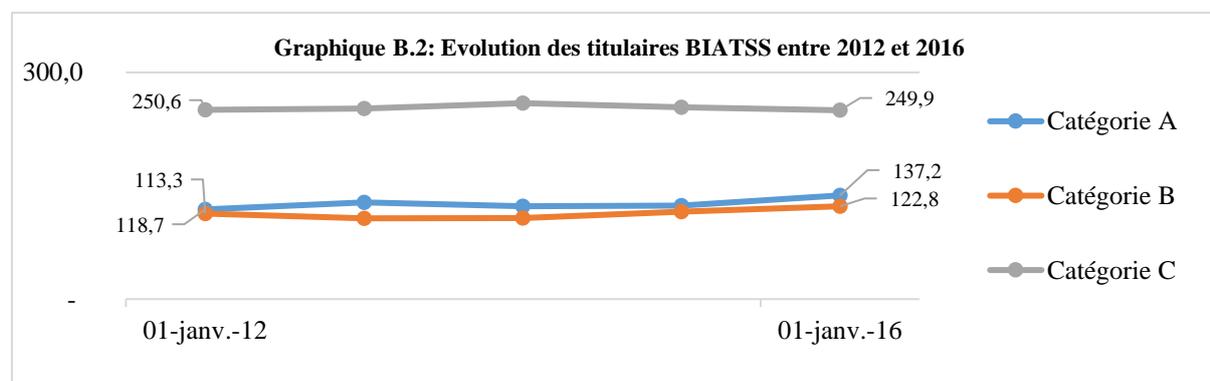
Ici, « l'impact ESPE » est **très important**, en effet, les catégories C représentent 64% des effectifs titulaires à l'ESPE contre 42% à l'Artois hors ESPE.

Ce taux est **largement supérieur** au niveau national (45%).

Globalement, sur la période 2012-2016, les effectifs de chaque catégorie sont relativement **stables**.

Total général	509,9	100%
----------------------	--------------	-------------

* PERSE - Source bilan social du ministère de l'ENESR 2013-2014



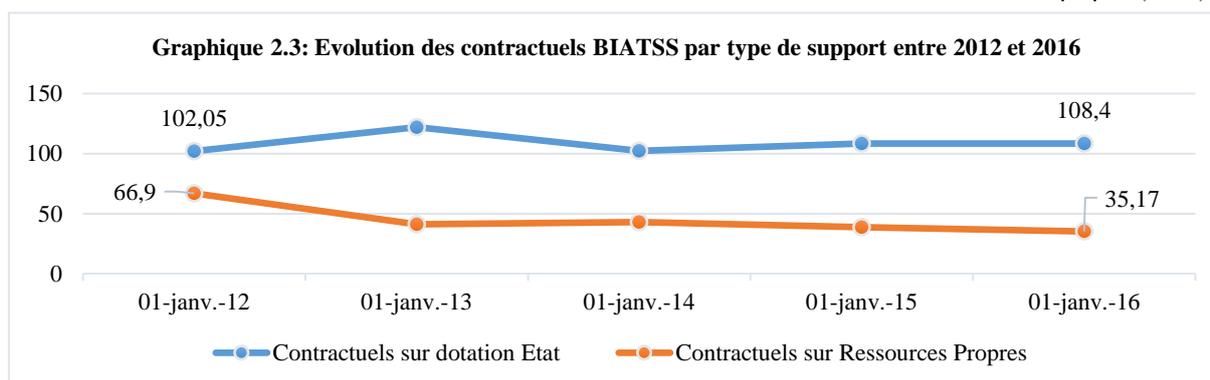
C Situation des personnels BIATSS non-titulaires

Tableau C.1: Répartition des contractuels BIATSS en ETP par type de support au 01/01/2016

Type de ressources	Effectifs en ETP	En %
Contractuels sur dotation Etat	108,4	76%
Contractuels sur Ressources Propres	35,17	24%
Total contractuels	143,57	100%

La distinction Etat / Ressources Propres correspond aux modes de financement. Ainsi **76% des contractuels sont rémunérés sur des crédits de l'Etat**.

Globalement, sur la période 2012-2016, les effectifs contractuels sont en **baisse** (-14,4%). À partir de 2014, la situation se **stabilise** (-0,5%), les contractuels financés sur ressources Etat augmentent (+7%) et viennent absorber la **baisse** constatée sur ressources propres (-19%).



D Situation des personnels BIATSS contractuels par catégories

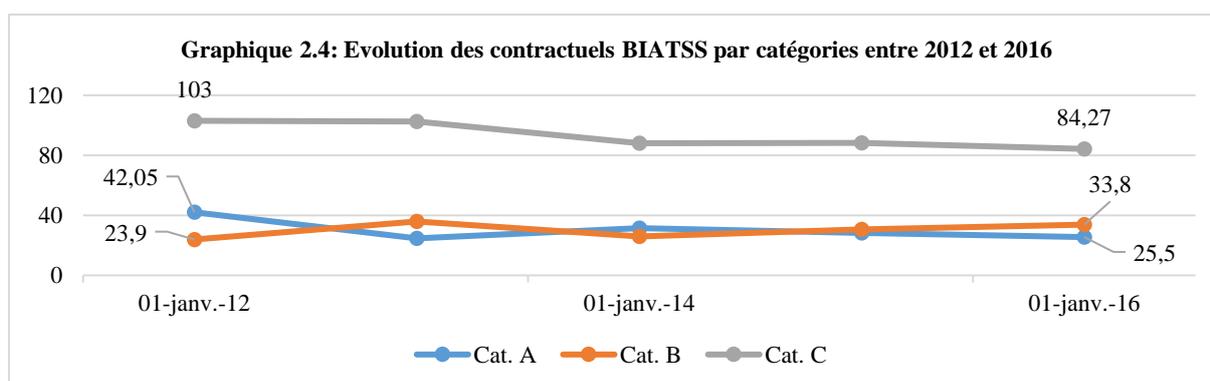
Tableau D.1: Répartition des contractuels BIATSS en ETP par catégories au 01/01/2016

Catégories	ETP	En %
Catégorie A	25,5	18%
Catégorie B	33,8	23%
Catégorie C	84,3	59%
Total général	143,57	100%

Les contractuels C sont **les plus nombreux**, ils représentent 59% des effectifs contractuels. Ici, l'impact ESPE est **très important**, en effet, les cat. C représentent 69% des BIATSS contractuels ESPE contre 56% hors ESPE.

Les contractuels de catégorie A se répartissent essentiellement entre les services centraux, la formation continue et la recherche.

Sur la période 2012-2016, ce sont les effectifs de catégorie C qui sont les plus impactés (-17,73 ETP) par la baisse générale des effectifs. Cette baisse s'explique principalement par les deux effets Sauvadet (la transformation de CDD en CDI et la titularisation).



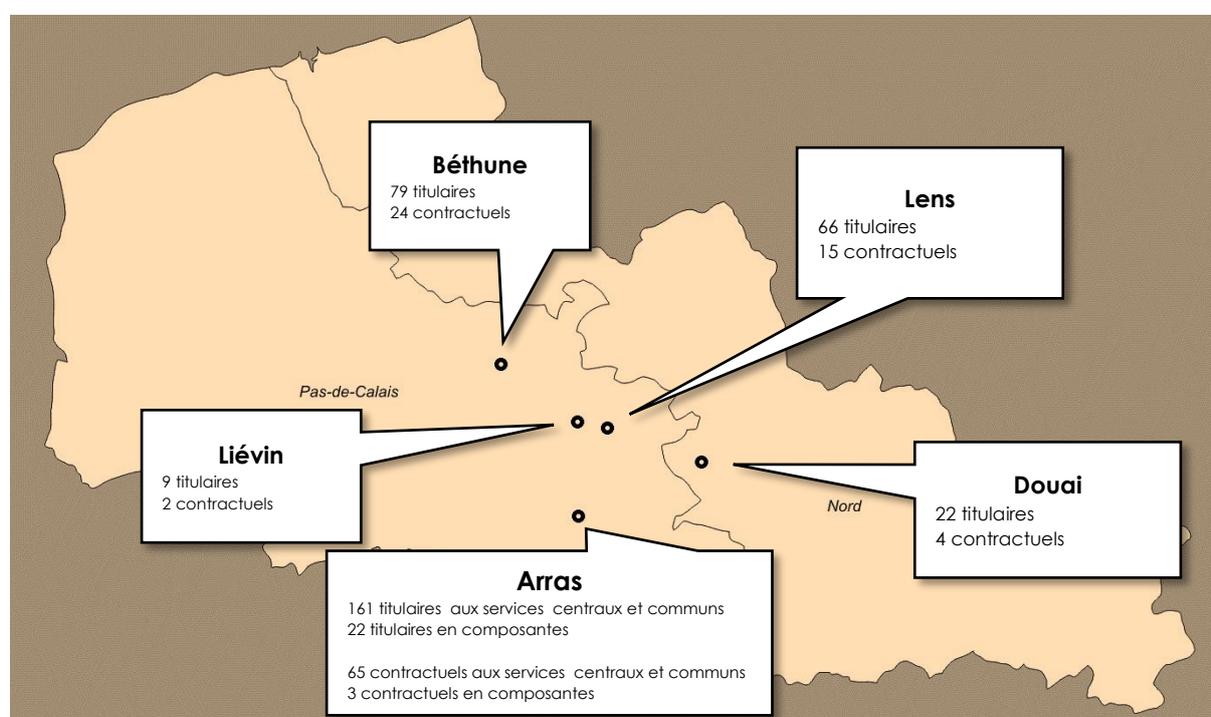
E Répartition géographique des personnels BIATSS

E.1 Répartition géographique des personnels BIATSS Artois hors ESPE

Tableau E.1 : Répartition des BIATSS en nombre par sites Artois au 01/01/2016

Types	Corps BIATSS	Arras	Béthune	Douai	Lens	Liévin	Total général
Emplois fonctionnels	DGS	1	-	-	-	-	1
	Administrateur de l'ENESR	1	-	-	-	-	1
	Agent comptable	1	-	-	-	-	1
Filière AENES	Attaché Admin. de l'Etat	10	2	-	1	1	14
	Infirmiers	2	1	-	-	-	3
	Assistance sociale	1	-	-	-	-	1
	Secrétaire administratif	15	3	2	4	1	25
	Adjoint technique (ATEC)	-	-	3	-	-	3
	Adjoint administratif	23	6	3	8	1	41
Total emplois fonctionnels et filière AENES		54	12	8	13	3	90
Filière BIB	Conservateur	3	1	1	-	-	5
	Bibliothécaire	-	-	-	1	-	1
	Assistant bibliothécaire	7	2	2	1	1	13
	Magasinier	5	3	4	2	1	15
Total filière BIB		15	6	7	4	2	34
Filière ITRF	IGR	5	1	-	3	-	9
	IGE	27	10	2	11	-	50
	ASI	14	9	1	3	-	27
	TECH	28	17	1	11	-	57
	ATRF	40	24	3	21	4	92
Total filière ITRF		114	61	7	49	4	235
Contractuels BIATSS		68	24	4	15	2	113
Total		251	103	26	81	11	472

Carte E.1 : Carte des effectifs BIATSS par sites Artois au 01/01/2016

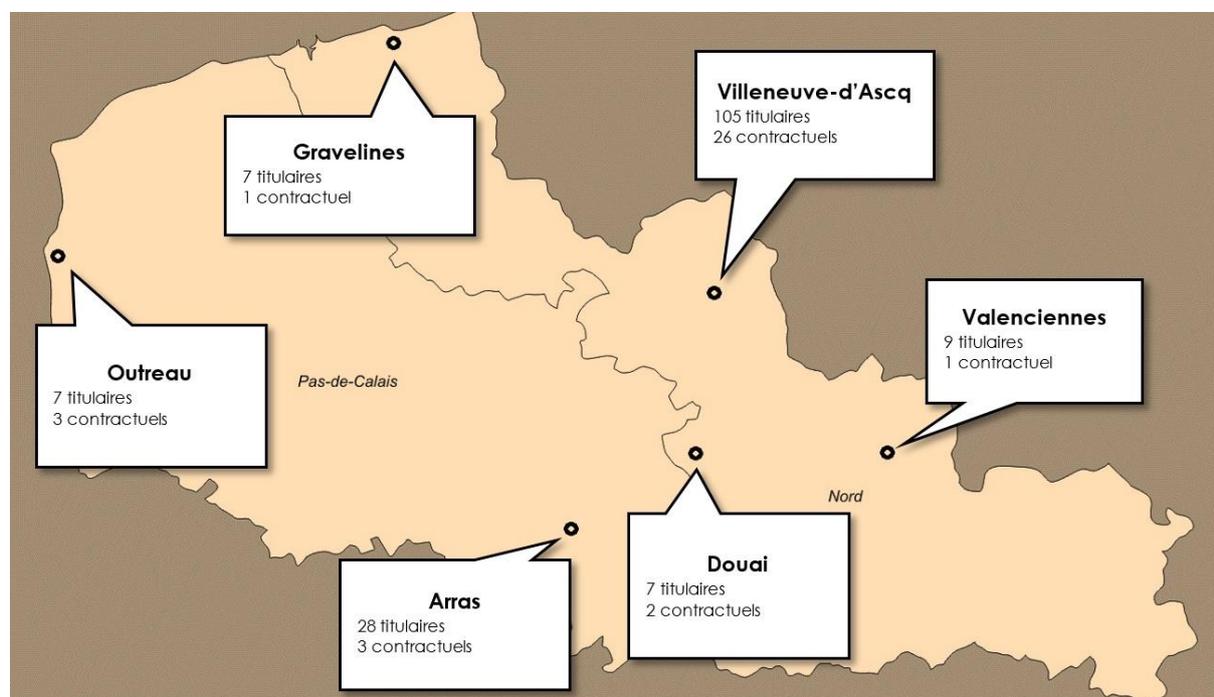


E.2 Répartition géographique des personnels BIATSS Artois hors ESPE

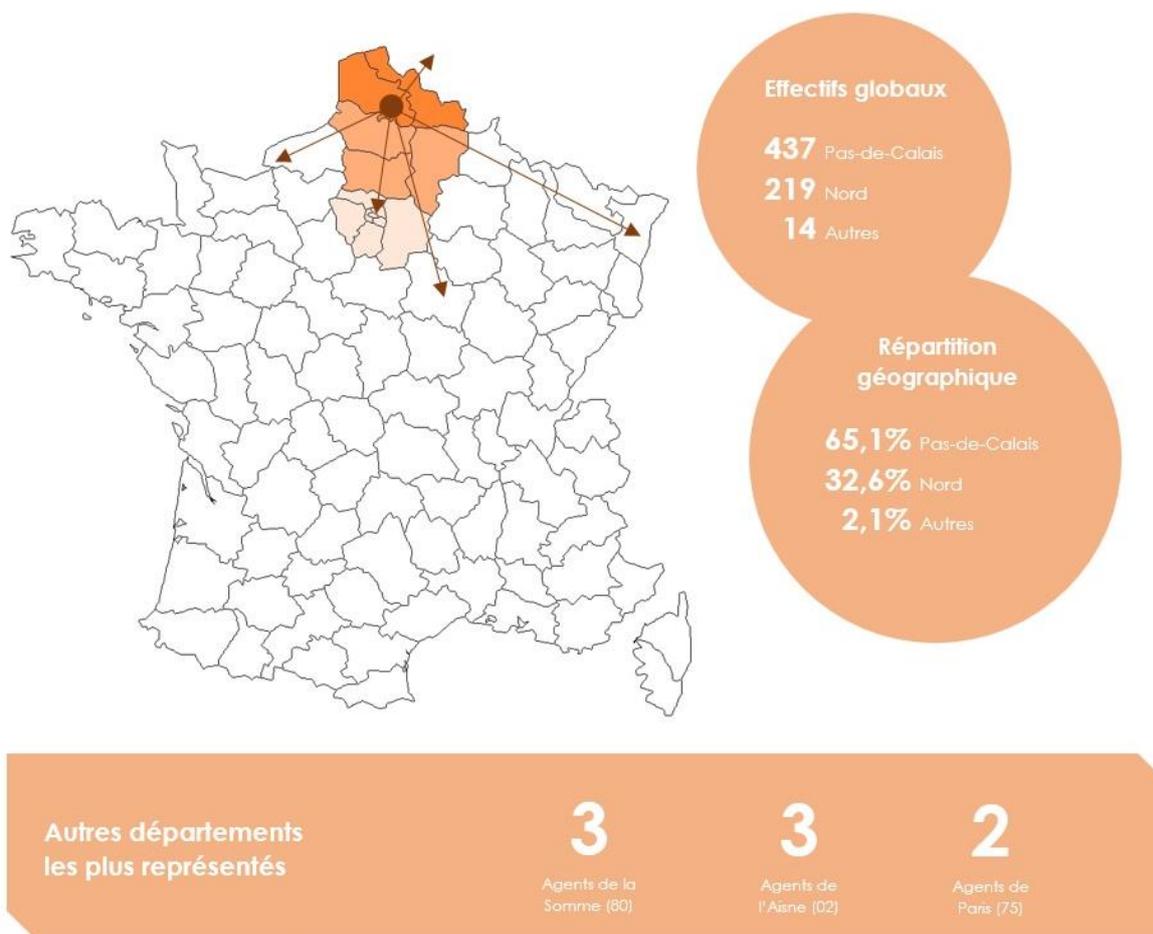
Tableau E.2 : Répartition des BIATSS en nombre par sites Artois au 01/01/2016

Types	Corps enseignants	Arras	Douai	Gravelines	Outreau	Villeneuve d'Ascq	Valenciennes	Total général
Filière AENES	DGS	-	-	-	-	-	-	-
	Administrateur de l'ENESR	-	-	-	-	-	-	-
	Agent comptable	-	-	-	-	-	-	-
	Attaché Admin. de l'Etat	-	-	-	-	7	-	7
	Infirmiers	-	-	-	-	-	-	-
	Assistance sociale	-	-	-	-	-	-	-
	Secrétaire administratif	1	-	1	1	8	1	12
	Adjoint technique (ATEC)	3	1	-	1	2	-	7
	Adjoint administratif	4	3	2	1	12	2	24
Total filière AENES		8	4	3	3	29	3	50
Filière BIB	Conservateur	-	-	-	-	-	1	1
	Bibliothécaire	-	-	-	-	1	-	1
	Assistant bibliothécaire	2	1	-	-	3	1	7
	Magasinier	-	-	1	1	-	1	3
Total filière BIB		2	1	1	1	4	3	12
Filière ITRF	IGR	-	-	-	-	1	-	1
	IGE	-	-	-	-	13	-	13
	ASI	-	-	-	-	4	-	4
	TECH	-	-	1	-	12	-	13
	ATRF	18	2	2	3	42	3	70
Total filière ITRF		18	2	3	3	72	3	101
Contractuels BIATSS		3	2	1	3	26	1	36
Total		31	9	8	10	131	10	199

Carte E.2 : Carte des effectifs BIATSS par sites ESPE au 01/01/2016



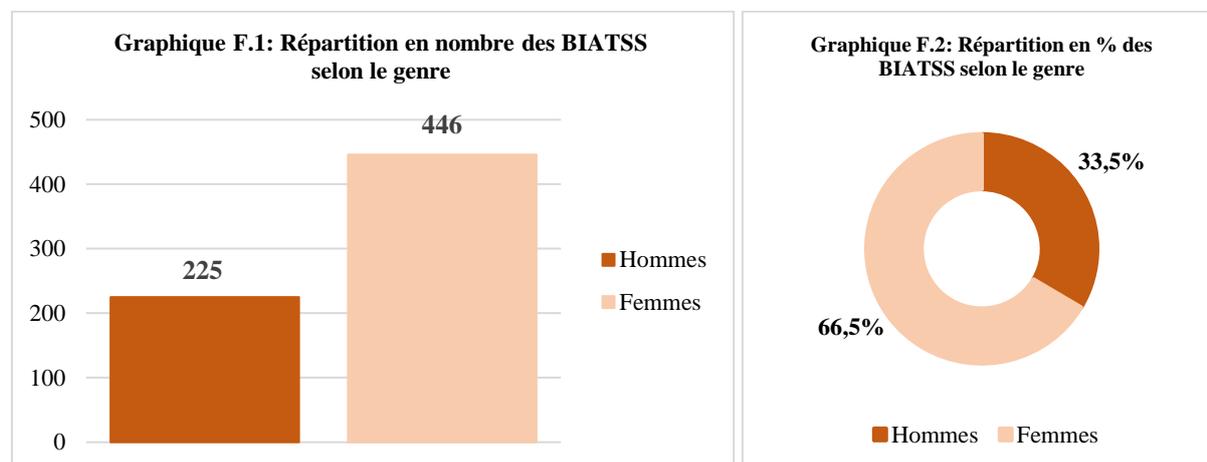
Carte E.3 : Les lieux de résidence des agents BIATSS



F Répartition des personnels BIATSS

Le déséquilibre entre hommes et femmes est **très marqué**. Les femmes représentent ainsi les deux tiers des effectifs BIATSS. Le déséquilibre est encore plus marqué si l'on ne tient compte que des contractuels, en effet, dans cette catégorie de population les femmes représentent plus des trois quart des effectifs (77,5%).

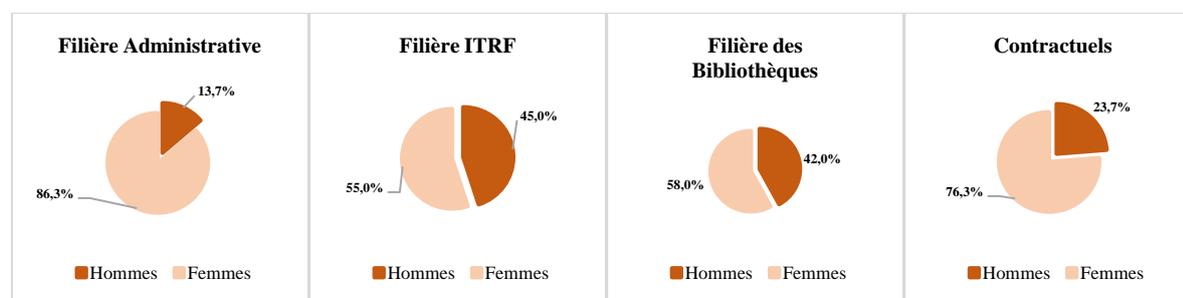
Le **déséquilibre hommes/femmes tend à s'accroître chez les titulaires** puisque le taux de féminisation passe de 59% en 2012 à 63,1% en 2016. Cependant, ce taux reste proche du niveau national, 63,2% (source : bilan social du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur 2013-2014).



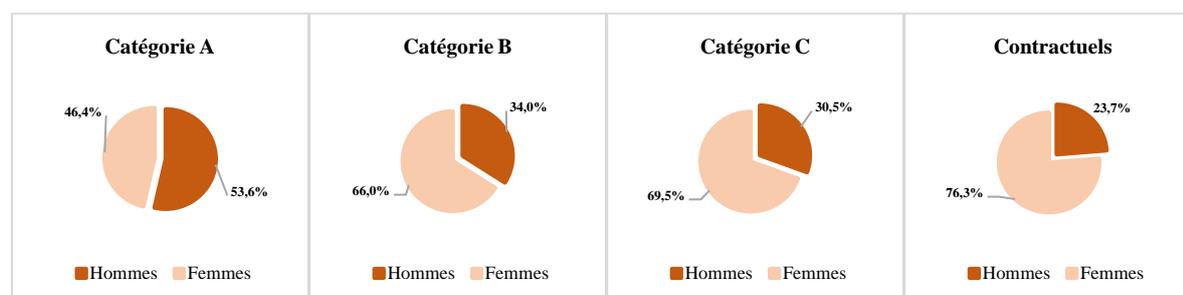
Les taux de féminisation varient fortement en fonction des filières et des catégories.

Les femmes apparaissent **surreprésentées dans la filière administrative** (86,3%) et dans la population contractuelle (76,3%). Le poids de la catégorie C dans ces deux populations (environ 55-60%) peut apporter un élément de réponse puisque **c'est au sein de la catégorie C que la population féminine et proportionnellement et numériquement plus importante** (69,5% soit 173,6 ETP).

Graphique F.3 : Répartition en pourcentage par filières



Graphique F.4 : Répartition en pourcentage par catégories



G Répartition par domaine des personnels BIATSS titulaires

Les domaines déterminés pour la filière ATSS sont basés sur les corps des personnels (ex : infirmier > domaine médical-social) alors que pour la filière ITRF les domaines sont transversaux, ils sont basés sur les différents « métiers » qui sont classés dans ces branches d'activité professionnelles (BAP).

La **branche d'activité professionnelle « Gestion et pilotage » est la plus importante** avec le domaine « administratif ». Ces deux domaines d'activité représentent plus de 42% des effectifs BIATSS titulaires. Le domaine « médical-social » est quant à lui le moins important, il correspond à une assistante sociale et à trois infirmiers. Les domaines les plus féminisés sont les domaines « gestion et pilotage » (93%) et « administratif » (86%). En revanche, le domaine le moins féminisé est le domaine « Informatique ».

Tableau G.1 : Répartition des BIATSS titulaires en nombre par domaines au 01 janvier 2016

Filières	Domaines	H	F	Nombre d'agents	%
Filière AENES	Administratif	17	109	126	24,1%
	Technique	7	3	10	1,9%
	Médical-social	3	1	4	0,8%
Filière Bib.	Bibliothèques	19	27	46	8,8%
Filière ITRF	Gestion et pilotage (J)	8	112	120	23,0%
	Information, Doc., Culture, Com., Edition, TICE (F)	8	16	24	4,6%
	Informatique, Statistique et Calcul scientifique (E)	38	7	45	8,6%
	Patrimoine, Logistique, Prévention et restauration (G)	66	40	106	20,3%
	Sc. Chimiques (B), Ingénierie (C), SVT (A), SHS (D)	26	15	41	7,9%
Total général		192	330	522	100%

H Eloignement géographique des personnels BIATSS

Les distances sont calculées entre les adresses personnelles et administratives saisies dans Harpège, le calcul kilométrique est effectué par le biais d'un outil cartographique en ligne.

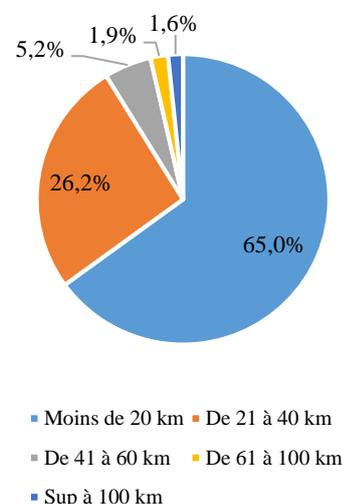
Les personnels Artois, titulaires ou non, **résident en majorité à proximité du lieu de travail**, en effet, 66% des titulaires et 62% des contractuels habitent à moins de 20 km de leur lieu de travail.

Un peu moins d'un tiers des personnels (31%) parcourt moins de cinq kilomètres pour se rendre au travail.

Tableau H.1 : Répartition des BIATSS par rapport à la distance domicile-travail

Distance domicile - travail	Titulaires	Contractuels	Nombre d'agents
Moins de 5 km	175	33	208
De 5 à 10 km	51	16	67
De 11 à 20 km	117	44	161
De 21 à 30 km	92	23	115
De 31 à 40 km	46	15	61
De 41 à 50 km	11	7	18
De 51 à 60 km	13	4	17
De 61 à 100 km	10	3	13
Sup à 100 km	7	4	11
Total	522	149	671

Graphique H.1: Répartition en % des personnels BIATSS titulaires par distance domicile-travail



I Démographie des personnels BIATSS

Tableau I.1: Evolution de l'âge moyen des BIATSS titulaires

BIATSS titulaires	janv-13	janv-14	janv-15	janv-16	Données nationales *
Hommes	44,9	45,4	45,8	46,3	45,8
Femmes	43,4	43,5	43,9	44,1	46,4
Moyenne	44,0	44,2	44,6	44,9	46,2

* Source : Bilan social du ministère de l'ENESR 2013-2014

Globalement, l'âge moyen des personnels BIATSS titulaires est de **44,9 ans**. Il est naturellement supérieur à celui des contractuels et il augmente d'une année sur l'autre.

Parmi les titulaires, ce sont les **cat.A qui sont les plus jeunes** en moyenne (43,9 ans). Les femmes ont environ deux années de moins que les hommes.

Tableau I.2 : Evolution de l'âge moyen des BIATSS contractuels

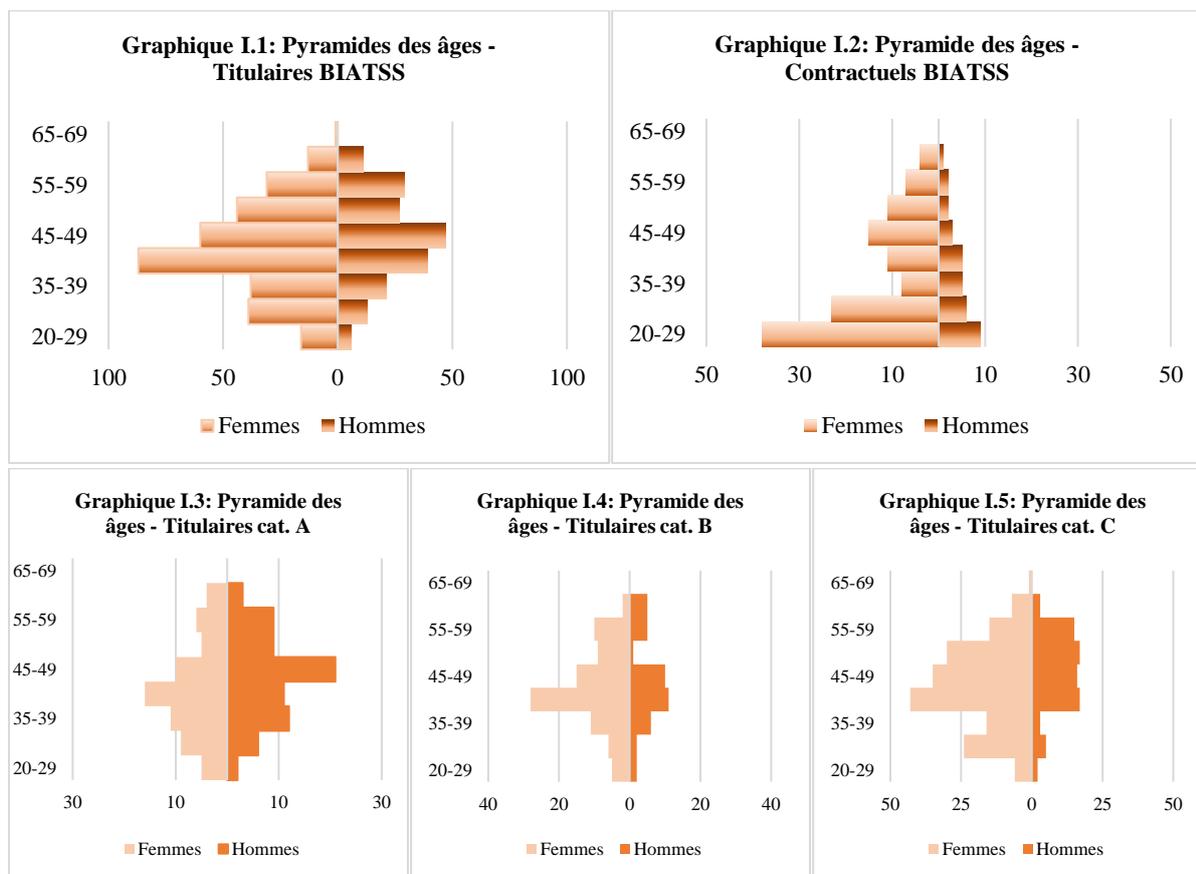
BIATSS titulaires	janv-13	janv-14	janv-15	janv-16
Hommes	35,8	34,8	35,6	37,3
Femmes	37,4	38	37,2	37,4
Moyenne	37,0	37,2	36,8	37,4

* Source : Bilan social du ministère de l'ENESR 2013-2014

Au sein de l'Artois, la population des BIATSS titulaires reste **une population jeune** comparée aux données nationales. Au niveau national, la moyenne d'âge s'établit à 47 ans (source : PERSEE 2014).

La tranche d'âge la plus importante est celle des 40-44 ans avec 26% des effectifs titulaires. **Plus de la moitié des effectifs BIATSS titulaires a entre 40 et 54 ans (58%)**.

Les pyramides des âges diffèrent selon les catégories de personnels titulaires. La courbe des âges est plus concentrée dans les niveaux supérieurs au-delà de 45-49 ans chez les cat.C (plus d'un tiers des cat.C a plus de 50 ans).



J Promotions et dispositif en 2015

Les personnels BIATSS peuvent bénéficier de promotions par le biais de l'avancement d'échelon, de l'avancement de grade et de corps.

L'avancement d'échelon est le passage à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade. Il dépend à la fois de l'ancienneté et de la valeur professionnelle du fonctionnaire.

L'avancement de grade est le passage d'un grade à un autre à l'intérieur d'un même corps. Il a lieu par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement (TA), établi après avis de la CPE (Commission Paritaire d'Etablissement et de la CAP (Commission Administrative Paritaire) du corps d'accueil ou après une sélection par voie d'examen professionnel.

L'avancement de corps est le passage d'un corps à un autre, il peut se faire par liste d'aptitude (LA) ou par concours.

Dans le tableau ci-dessous, il sera question de l'**avancement de grade et de corps** par voie d'inscription à un **tableau annuel d'avancement** ou par **liste d'aptitude**.

Tableau J.1 : Avancement de grade et de corps par LA et TA en 2015

Filières	Corps / Grade	Promotion	Nombre d'agents
Filière AENES	ADJAENES 2C	ADJAENES 1C	4
	ADJAENES	SAENES	1
	ADJAENES 1C	ADJAENES P2	4
	ADJAENES P2	ADJAENES P1	2
	ATEE 2C	ATEE 1C	1
	ATEE 1C	ATEE P2	1
	SAENES CN	SAENES CS	1
	AAE	APAE	2
	APAE	GRAF	2
<i>Sous-total filière AENES</i>			<i>18</i>
Filière ITRF	ATRF 2C	ATRF 1C	4
	ATRF 1C	ATRF P2	1
	ATRF P2	ATRF P1	4
	TCH CN	TCH CS	1
	TCH CS	TCH CE	1
	TCH	ASI	1
	IGE 2C	IGE 1C	2
	IGE 1C	IGE HC	1
<i>Sous-total filière ITRF</i>			<i>15</i>
Filière Bibliothèques	MAG 2C	MAG 1C	2
	MAG P2	MAG P1	1
	BAS CS	BAS CE	1
<i>Sous-total filière Bibliothèques</i>			<i>4</i>
Total général			37

Tableau K.2 : Personnels BIATSS ayant bénéficié du dispositif Sauvadet en 2015

Procédures	Corps / Grade	Nombre d'agents
CDIsation		10
Titularisation	ATRF	6
	TCH	2
	IGE	2
<i>Sous-total Titularisation</i>		<i>10</i>
Total		20

Le dispositif SAUVADET renvoie à la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels.

Les deux volets relatifs aux procédures de recrutement proposées aux contractuels sont :

- **La titularisation** par le biais de concours réservés et de recrutements réservés sans concours
- **La cdisation**, soit la transformation d'un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée

Pour que le contractuel puisse bénéficier de ce dispositif, il doit respecter un certain nombre de conditions (ancienneté par exemple).

K Motifs d'entrée et de sortie des BIATSS au cours de l'année 2015

Les entrées et sorties sont celles constatées au cours de l'année 2015.

On comptabilise 31 entrées, principalement sur concours, et 18 sorties dont 7 mutations et 10 départs en retraite sur l'année 2015.

A titre de comparaison, sur l'année 2014, on comptabilisait 37 entrées (34 concours) et 32 sorties (14 mutations et 9 départs à la retraite). Le dispositif Sauvadet est encore en cours en 2015, ce qui explique l'importance des entrées dans la filière ITRF.

Sur les 22 entrées par le biais des concours, 17 personnes occupaient déjà un poste à l'université.

Tableau K.1 : Les motifs d'entrée des BIATSS titulaires en 2015

Filières	Catégories	Entrées			Total entrées
		Concours	Mutation externe	Retour de détach.	
Filière ATSS	Cat A		3		3
	Cat B				-
	Cat C		1		1
<i>Filière ATSS</i>		-	4	-	4
Filière des Bibliothèques	Cat A				-
	Cat B				-
	Cat C				-
<i>Filière des Bibliothèques</i>		-	-	-	-
Filière ITRF	Cat A	8	3	1	12
	Cat B	5			5
	Cat C	9		1	10
<i>Filière ITRF</i>		22	1	4	27
Total général		22	5	4	31

Tableau K.2 : Les motifs de sortie des BIATSS titulaires en 2015

Filières	Catégories	Sorties			Total sorties
		Mutation externe	Retraite	Détachement	
Filière ATSS	Cat A	1			1
	Cat B		2		2
	Cat C	2	2		4
<i>Filière ATSS</i>		3	4	-	7
Filière des Bibliothèques	Cat A	1	1		2
	Cat B				-
	Cat C		2		2
<i>Filière des Bibliothèques</i>		1	3	-	4
Filière ITRF	Cat A		2	1	3
	Cat B		1		1
	Cat C	3			3
<i>Filière ITRF</i>		3	3	1	7
Total général		7	10	1	18

L Absences et congés des personnels BIATSS

En 2014-2015, **356 personnels BIATSS** ont bénéficié d'un congé ou d'une absence (certains peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils ont bénéficié d'au moins deux types de congés différents).

Le congé de maladie ordinaire est le principal motif d'absence en 2014-2015.

L.1 Congé maladie ordinaire

Tableau L.1.1 : Les congés maladie ordinaire en 2013-2014 et 2014-2015

Filières	2013-2014			2014-2015		
	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné
Cat. A	48	572	11,9	48	959	19,5
Cat. B	47	885	18,8	66	950	14,0
Cat. C	135	3 023	22,4	146	3 890	16,7
Contractuels	63	1 057	16,8	78	2 639	32,4
Total	293	5 537	18,9	338	8 438	22,2

L.2 Congé longue maladie et longue durée

Tableau L.2.1 : Les CLM et CLD en 2013-2014 et 2014-2015

Filières	2013-2014			2014-2015		
	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné
Cat. A	1	30	30,0			
Cat. B	3	651	217,0	2	433	216,5
Cat. C	9	1 865	207,2	7	2 422	346,0
Contractuels				1	296	296,0
Total	13	2 546	195,8	13	3151	242,4

L.3 Congé maternité

Tableau L.3.1 : Les congés maternité en 2013-2014 et 2014-2015

Filières	2013-2014			2014-2015		
	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné
Cat. A	2	309	154,5			
Cat. B	2	175	87,5			
Cat. C	4	334	83,5	8	952	119,0
Contractuels	8	910	113,8	5	1 244	248,8
Total	16	1 728	108	13	2 196	168,9

L.4 Congé paternité

Tableau L.4.1 : Les congés paternité en 2013-2014 et 2014-2015

Filières	2013-2014			2014-2015		
	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné
Cat. A	3	40	13,3	1	11	11,0
Cat. B	1	11	11,0			
Cat. C				1	11	11,0
Contractuels	1	11	11,0			
Total	5	62	12,4	2	22	11,0

L.5 Temps partiel thérapeutique

Tableau L.5.1 : Les temps partiels thérapeutiques en 2013-2014 et 2014-2015

Filières	2013-2014			2014-2015		
	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné
Cat. A						
Cat. B	1	161	161,0	1	274	274,0
Cat. C	1	91	91,0	3	482	160,7
Contractuels				1	365	365,0
Total	2	252	126	5	1 121	224,2

L.6 Accident de service / trajet

Tableau L.6.1 : Les accidents de service et de trajet en 2013-2014 et 2015-2016

Filières	2013-2014			2014-2015		
	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné
Cat. A	3	-	-	1	17	17,0
Cat. B	3	3	1,0	2	23	11,5
Cat. C	8	22	2,8	9	383	42,6
Contractuels	4	48	12,0	4	81	20,3
Total	18	73	4,1	16	504	31,5

Chapitre 04

Les effectifs enseignants

A Situation globale des personnels enseignants

Ce tableau est un récapitulatif de la situation des effectifs enseignants au 1er janvier 2016. Une distinction est établie entre l'Université avec l'Espé et l'Espé.

Ainsi, globalement au sein de l'université d'Artois, on constate que 85% des ETP des personnels enseignants sont fonctionnaires (soit 629,8 ETP) contre 97% à l'Espé.

Les enseignants chercheurs représentent plus de la moitié des effectifs (55%) mais cette proportion est plus faible à l'Espé (48%).

Hors Espé, la situation diffère, la composition de la population enseignante évolue, ainsi la part des titulaires représente 82% du total et le poids des enseignants chercheurs est plus important (57% des ETP).

Tableau A.1 : Répartition des personnels Artois et ESPE en nombre et ETP par corps au 1^{er} janvier 2016

Corps	Nature du poste	Artois			Dont ESPE		
		Effectif	ETP	% ETP	Effectif	ETP	% ETP
Enseignants chercheurs	Professeurs des universités	103	103	14%	9	9,0	5%
	Maîtres de conférences	305	304,4	41%	71	70,6	43%
Sous-total enseignants chercheurs		408	407,4	55%	80	79,6	48%
Enseignants du second degré	Professeurs agrégés	79	77,6	10%	18	17,5	11%
	Professeurs certifiés	98	97	13%	35	34,0	21%
	Professeurs des L.P	15	15	2%	3	3,0	2%
	Professeurs d'EPS	10	9,6	1%	3	2,8	2%
	CPE	2	2,0	0%	2	2,0	1%
Sous-total enseignants second degré		204	201,2	27%	61	59,3	36%
Autres enseignants titulaires	Professeurs des écoles	22	20,2	3%	21	19,2	12%
	Directeurs des écoles	1	1,0	0%	1	1,0	1%
Sous-total autres enseignants titulaires		23	21,2	3%	22	20,2	12%
Total enseignants titulaires		635	629,8	85%	163	159,1	97%
Enseignants non-titulaires	A.T.E.R	42	41,5	6%	2	2,0	1%
	Professeurs contractuels	19	14,9	2%	5	3,16	2%
	Professeurs associés	19	9,5	1%	-	-	0%
	Contractuels doctorants	41	41,0	6%	-	-	0%
	Lecteurs	2	2,0	0%	-	-	0%
Total enseignants non-titulaires		123	108,9	15%	7	5,2	3%
Total effectifs enseignants		758	738,7	100%	170	164,26	100%

B Répartition des personnels enseignants

Tableau B.1: Répartition des titulaires enseignants en ETP par type au 01/01/2016

Types	ETP
Enseignants chercheurs	407,4
Enseignants du second degré	201,2
Autres enseignants titulaires	21,2

Total titulaires	629,8
-------------------------	--------------

Au niveau des titulaires, on distingue trois types de population, les **enseignants chercheurs** (EC), qui sont les plus nombreux, les **enseignants du second degré**, et les **autres enseignants titulaires** (principalement des professeurs d'écoles).

Sur la période 2012-2016, on constate que les effectifs enseignants en ETP sont en baisse (-4%) et c'est particulièrement le cas chez les enseignants du second degré (-11%) et chez les autres enseignants titulaires (-29,5%). Ces variations s'expliquent principalement par des modifications structurelles au sein de l'ESPE.

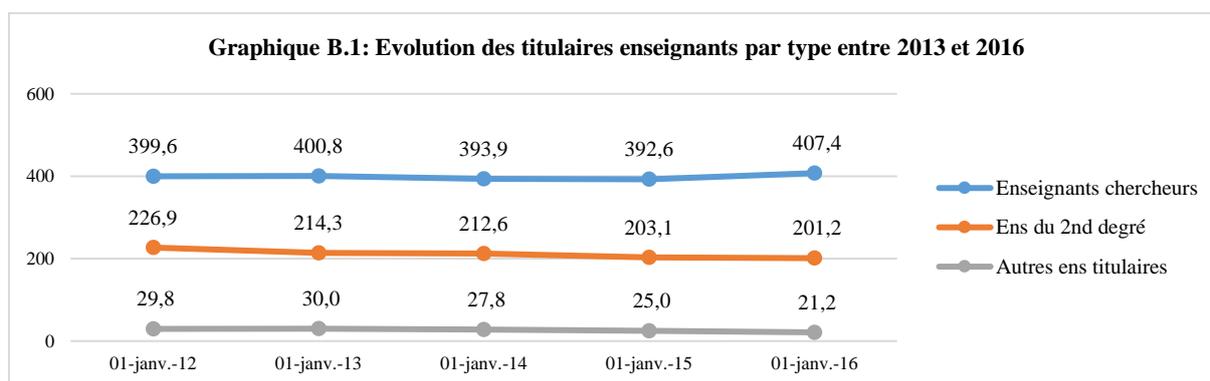


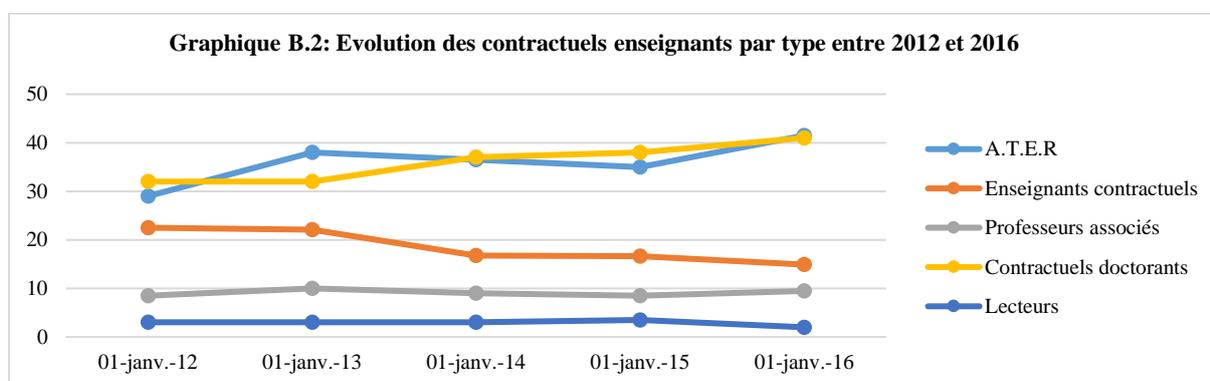
Tableau B.2: Répartition des contractuels enseignants en ETP par type au 01/01/2016

Types	ETP
A.T.E.R	41,5
Professeurs contractuels	14,91
Professeurs associés	9,5
Contractuels doctorants	41
Lecteurs	2

Total contractuels	108,91
---------------------------	---------------

Au niveau des non-titulaires, on distingue plusieurs populations. Les **A.T.E.R**, qui sont les plus nombreux, suivis des **doctorants**, des **professeurs contractuels** et **associés** et des **lecteurs**. Les professeurs associés sont exclusivement recrutés à 0,5 ETP.

Sur la période 2012-2016, les **effectifs de professeurs associés sont stables**. Le **nombre d'A.T.E.R et de doctorants augmente fortement** (+12,5 ETP pour les A.T.E.R et +9 ETP pour les doctorants). Alors que le nombre de **professeurs contractuels baisse nettement** (-7,4 ETP). Cette évolution s'inscrit dans la politique générale de l'établissement.



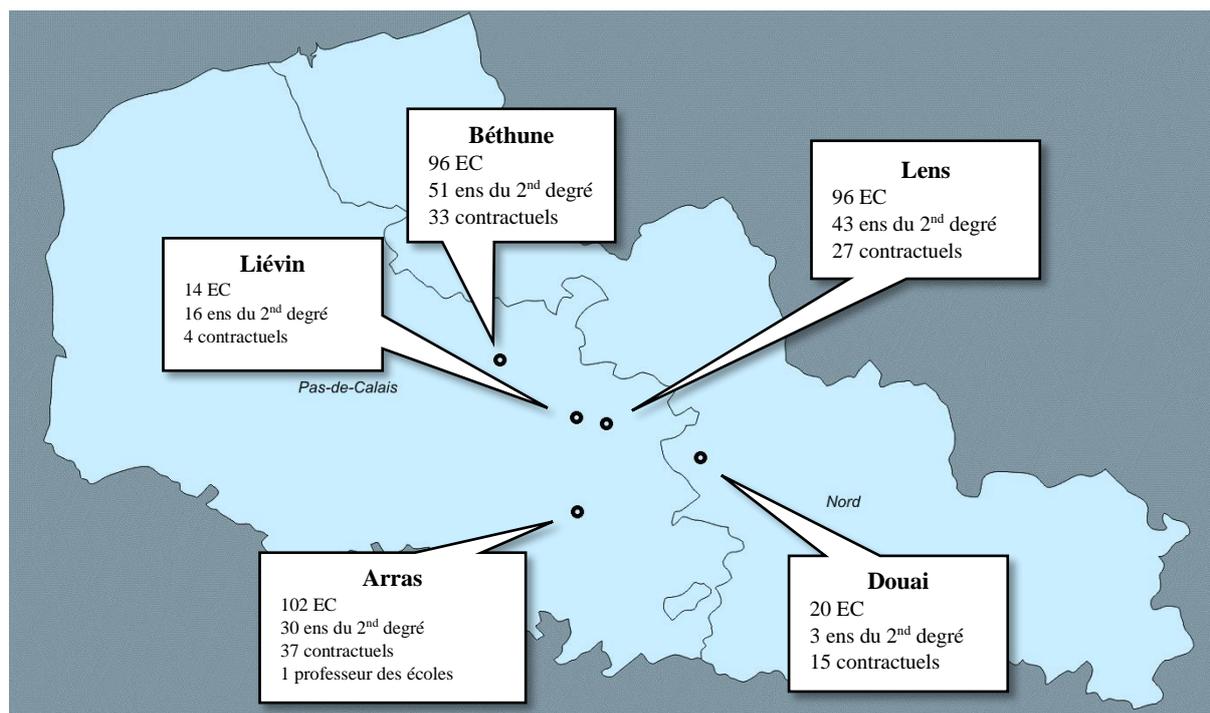
C Répartition géographique des personnels enseignants

C.1 Répartition des personnels enseignants Artois hors ESPE

Tableau C.1.1 : Répartition des enseignants en nombre par sites Artois au 1^{er} janvier 2016

Types	Corps enseignants	Arras	Béthune	Douai	Lens	Liévin	Total général
Enseignants chercheurs	Professeurs des universités	32	25	4	30	3	94
	Maîtres de conférences	70	71	16	66	11	234
Total enseignants chercheurs		102	96	20	96	14	328
Enseignants du second degré	Professeurs agrégés	15	22	-	16	8	61
	Professeurs certifiés	14	25	3	21	-	63
	Professeurs des L.P	1	4	-	6	1	12
	Professeurs d'EPS	-	-	-	-	7	7
	CPE	-	-	-	-	-	-
Total enseignants du second degré		30	51	3	43	16	143
Autres ens tit	Professeurs des écoles	1	-	-	-	-	1
	Directeurs des écoles	-	-	-	-	-	-
Total autres enseignants titulaires		1	-	-	-	-	1
Contractuels enseignants		37	33	15	27	4	116
Total		170	180	38	166	34	588

Carte C.1.1 : Carte des effectifs enseignants par sites Artois au 1^{er} janvier 2016

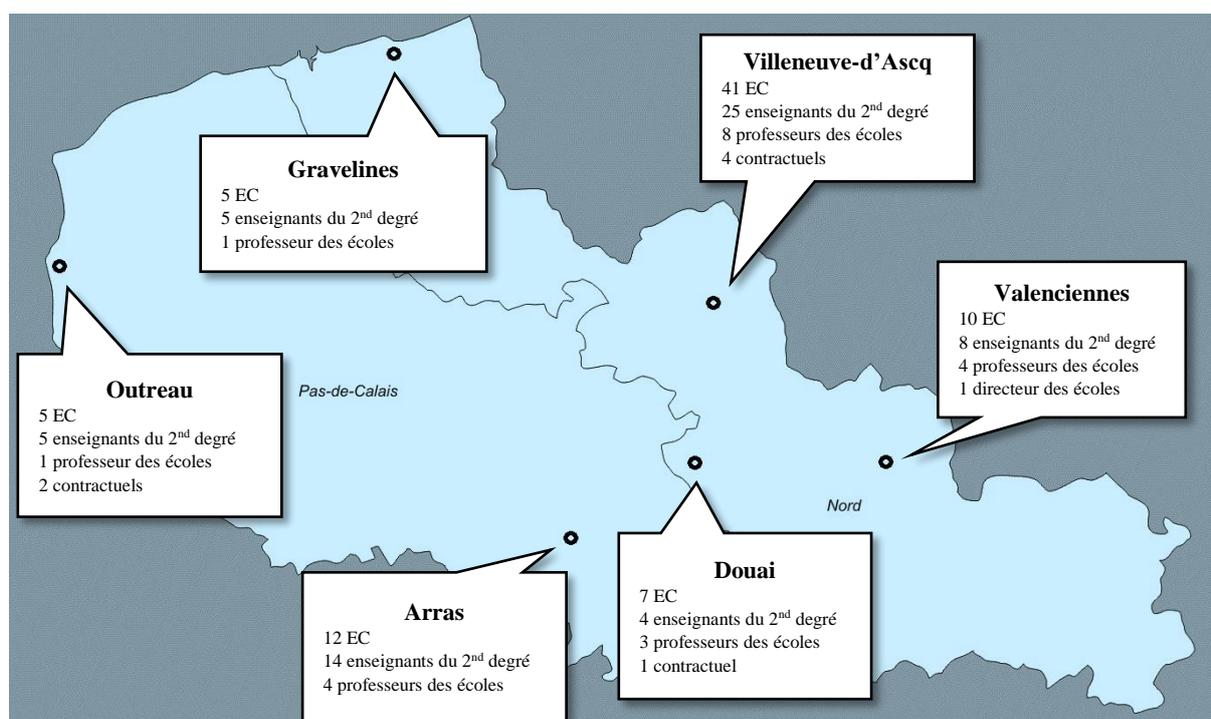


C.2 Répartition géographique des personnels enseignants ESPE

Tableau C.2.1 : Répartition des enseignants en nombre par sites ESPE au 1^{er} janvier 2016

Types	Corps enseignants	Arras	Douai	Gravelines	Outreau	Villeneuve d'Ascq	Valenciennes	Total général
Ens chercheurs	Professeurs des universités	1	2	-	-	5	1	9
	Maîtres de conférences	11	5	5	5	36	9	71
Total enseignants chercheurs		12	7	5	5	41	10	80
Ens du 2 nd degré	Professeurs agrégés	2	2	2	2	6	4	18
	Professeurs certifiés	9	2	2	3	15	4	35
	Professeurs des L.P	1	-	-	-	2	-	3
	Professeurs d'EPS	2	-	1	-	-	-	3
	CPE	-	-	-	-	2	-	2
Total enseignants du second degré		14	4	5	5	25	8	61
Autres enseignant	Professeurs des écoles	4	3	1	1	8	4	21
	Directeurs des écoles	-	-	-	-	-	1	1
Total autres enseignants titulaires		4	3	1	1	8	5	22
Contractuels enseignants		-	1	-	2	4	-	7
Total		30	15	11	13	78	23	170

Tableau C.2.2 : Carte des effectifs enseignants par sites ESPE au 1^{er} janvier 2016

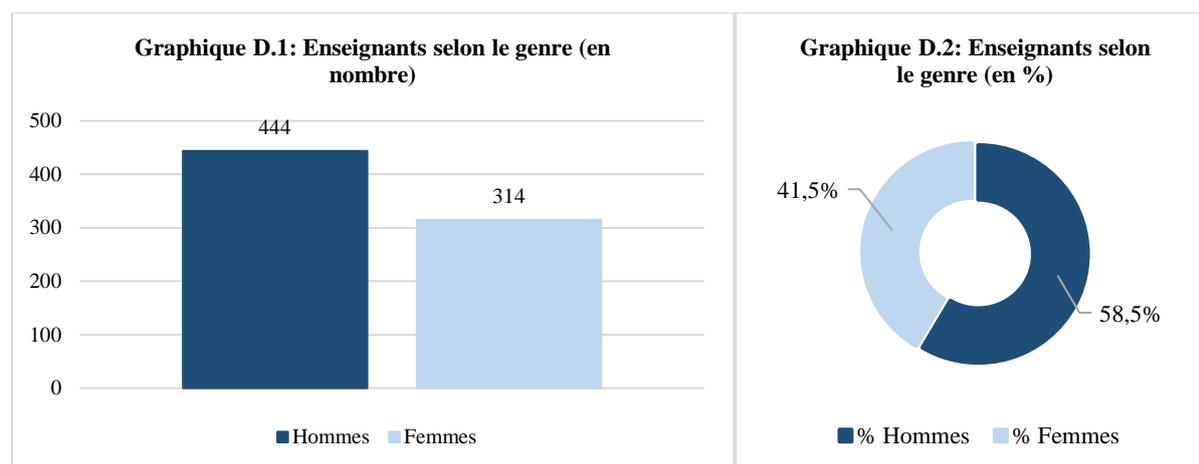


D Répartition par genre des personnels enseignants

Contrairement à la situation observée dans la population BIATSS, la **majorité des enseignants sont des hommes** (58,5%).

Les populations titulaires et non-titulaires ont un profil similaire en terme de parité, les hommes représentent, dans les deux cas, environ **deux tiers des effectifs**.

Le déséquilibre hommes/femmes tend à s'estomper légèrement chez les titulaires puisqu'on passe d'un taux de féminisation de 38% en 2012 à presque 42% en 2016.



Les taux de féminisation varient fortement en fonction des corps enseignants.

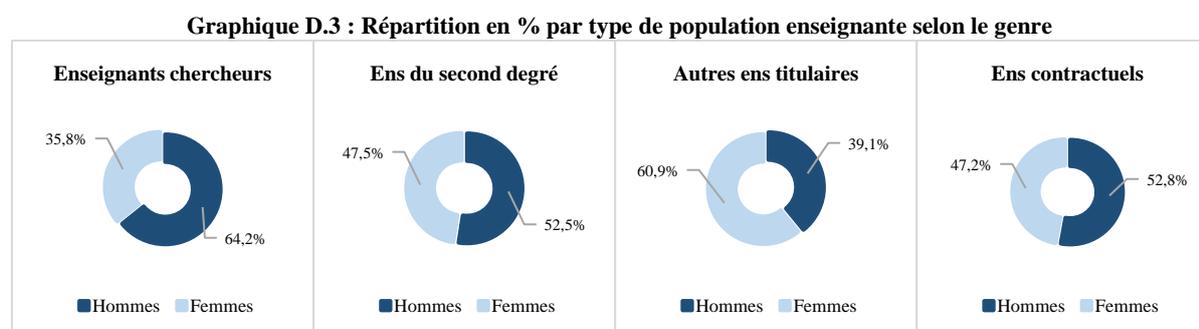
C'est dans le groupe « autres enseignants titulaires » que l'équilibre est le plus favorable aux femmes avec 61% d'enseignantes, et plus particulièrement chez les professeurs des écoles puisque les femmes y représentent 63,5% du total.

Les enseignantes représentent 47,5% de la population second degré et ce taux s'est nettement amélioré entre 2012 et 2016 à la faveur des départs à la retraite puisqu'on est passé de 40% à 47,5% de femmes.

Au niveau des enseignants chercheurs, un peu plus d'un tiers sont des femmes (35,7%), ce qui se situe dans la moyenne nationale. Néanmoins, la situation dans les corps des MCF est différente de celle des corps de PR.

Les femmes MCF représentent 41% des MCF, ce taux est dans la moyenne nationale, et il tend à s'augmenter sur la période 2012-2016 (40% en 2012 et 41% en 2016) du fait des départs à la retraite plus importants chez les hommes MCF.

Ce taux est beaucoup plus faible chez les PR (19%) et il est légèrement en dessous de la moyenne nationale (22%).



E Répartition des enseignants par disciplines

E.1 Répartition des enseignants chercheurs par section CNU

Tableau E.1.1 : Répartition des enseignants chercheurs par section CNU

N° section CNU	Libellé section CNU	Prof. Des universités	Maîtres de conférences	Total général
01	Drt. priv. sc. crim.	2	7	9
02	Drt. publ.	1	9	10
03	Hist. drt. & inst.	0	1	1
04	Sc. politique	1	0	1
05	Sc. économiques	1	12	13
06	Sc. de gestion	1	6	7
07	Sc. du langage	3	5	8
08	Lang. & litt. anc.	0	1	1
09	Lang. & litt. franc.	7	8	15
10	Litt. comparées	1	1	2
11	Lang. & litt. ang.	3	10	13
12	Lang. & litt. germ.	1	4	5
14	Lang. & litt. roman.	2	7	9
15	Lang. & Litt. autres	1	3	4
16	Psychologie	1	7	8
17	Philosophie	1	2	3
18	Arts	1	7	8
19	Socio., démographie	5	6	11
21	His. & civ. : ancien	3	7	10
22	His. & civ. : cont.	8	11	19
23	Géo. phys. & autres	2	11	13
25	Mathématiques	7	11	18
26	Maths. appliqués	0	8	8
27	Informatique	11	25	36
28	Mil. denses & matér.	1	5	6
30	Mil. dilués & optiq.	2	0	2
31	Chim. théo., phys.	2	6	8
32	Chim. org. min. ind.	4	11	15
33	Chim. des matériaux	2	6	8
36	Terre solide	0	1	1
60	Mécan., génie mécan.	13	23	36
61	Génie informatique	3	10	13
62	Energ., génie procé.	0	3	3
63	Electronique	5	18	23
64	Biochimie, biologie	2	4	6
65	Biologie cellulaire	1	2	3
66	Physiologie	3	5	8
67	Biolog. pop. & écol.	0	2	2
68	Biolog. organismes	0	3	3
69	Neurosciences	0	2	2
70	Sc. de l'éducation	0	15	15
71	Sc. info. communic.	0	5	5
72	Epis., his. sc. tec.	0	2	2
74	Sc. & tec. act. phy.	1	13	14
85	Sciences physico-chimiques	1	0	1
Total général		103	305	408

E.2 Répartition des enseignants par discipline du second degré

Tableau E.2.1 : Répartition des enseignants par discipline du second degré

Code discipline	Libellé discipline	CPE	Prof. Agrégé	Prof. Certifié	Prof. EPS	Prof. L.P	Total général
0030	E.V.S.	2					2
0080	DOCUMENTATION			4			4
0100	PHILOSOPHIE			3			3
0201	LET. CLASSIQ.-GRAM.		1	1			2
0202	LETTRES MODERNES		6	10			16
0210	LET HIS GE					1	1
0222	LET ANGL					1	1
0421	ALLEMAND			1			1
0422	ANGLAIS		6	21		1	28
0426	ESPAGNOL		2	5			7
0429	ITALIEN			1			1
1000	HISTOIRE-GEO.		6	6			12
1100	SC. ECO. ET SOCIALES			1			1
1300	MATHEMATIQUES		11	3			14
1315	MATH SC PH					2	2
1400	TECHNOLOGIE			2			2
1413	SII.SIN			1			1
1414	SII.ING.ME		1				1
1500	PHYSIQUE - CHIMIE		2	1			3
1510	SCIEN.PHY.-PHY.APPLI		3	2			5
1600	SCIEN. VIE TERRE		7	1			8
1700	EDUCAT. MUSICALE			5			5
1800	ARTS PLASTIQUES		3	2		1	6
1900	EDUCAT.PHYS.SPORT		9		10		19
2001	AIDE CT					1	1
3000	GENIE CIVIL		5	4			9
3010	GEN CONSTR					1	1
4100	GENIE MECA.-MECAN.		4	2			6
4200	PRODUCTIQ		2	1			3
4201	MECA GENE		1				1
4550	G.M.MAINT					1	1
5100	GENIE ELECTRIQUE		3	1			4
5101	ELECTRONIQUE					1	1
5200	G.ELECTROT		1				1
5201	ELECTROTEC			1			1
7200	BIOTECHNOL					1	1
7300	SC. TECH.MED.-SOC.			1			1
8010	ECONOMIE GEST.		5	14		1	20
8011	COMMUNICAT			1			1
8012	COMPT BURE					1	1
8030	INFORM. ET GEST.			1			1
8042	COMPTABILI		1				1
8043	VENTE PLP					1	1
8052	ECO.GE.M			1			1
0275	LET HG LET					1	1
8040	BUREAUTIQ			1			1
Total général		2	79	98	10	15	204

F Synthèse par domaine de disciplines

En 2016, un peu moins de la moitié des enseignants-chercheurs et enseignants du second degré de l'Université d'Artois ont une discipline que l'on peut considérer comme relevant des « Sciences exactes et sciences de la vie ». Cette proportion s'explique par le poids des laboratoires de recherche dans ces disciplines, sachant qu'au niveau des enseignements, les étudiants inscrits dans ces filières scientifiques correspondantes à ces domaines représentent un peu plus du tiers des effectifs totaux.

Entre 2013 et 2015, la situation des enseignants en « Droit-Eco » est particulière, l'Université doit notamment faire face à ces difficultés récurrentes de recrutement d'enseignants-chercheurs en droit (-10%). Cette situation spécifique au domaine « Droit-Eco » tend à s'estomper en 2016, avec une hausse des enseignants-chercheurs de 8% entre 2015 et 2016.

Les enseignants en « Sciences humaines et sociales » sont les moins impactés par la baisse générale alors que la baisse la plus forte est à relever chez les enseignants en « Sciences exactes et sciences de la vie » (-4 enseignants). La baisse générale s'explique principalement par l'évolution des effectifs au sein de l'ESPE.

Tableau F.1: Evolution du nombre d'enseignants-chercheurs et du second degré par domaine de disciplines

Domaines	Corps	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Ecart total
Droit-éco	Professeurs des universités	7	6	5	6	-1
	Maîtres de conférences	35	33	33	35	0
	Enseignants second degré	26	26	23	26	0
Sous-total droit-éco		68	65	61	67	-1
Sc. Humaines et sociales	Professeurs des universités	35	36	38	39	4
	Maîtres de conférences	113	108	106	112	-1
	Enseignants second degré	96	95	91	91	-5
Sous-total sc. Humaines et sociales		244	239	235	242	-2
Sc. exactes et sc. de la vie	Professeurs des universités	57	60	59	58	1
	Maîtres de conférences	155	152	153	158	3
	Enseignants second degré	95	96	93	87	-8
Sous-total sc. exactes et sc. de la vie		307	308	305	303	-4
Total général		619	612	601	612	-7

G Eloignement géographique des personnels enseignants

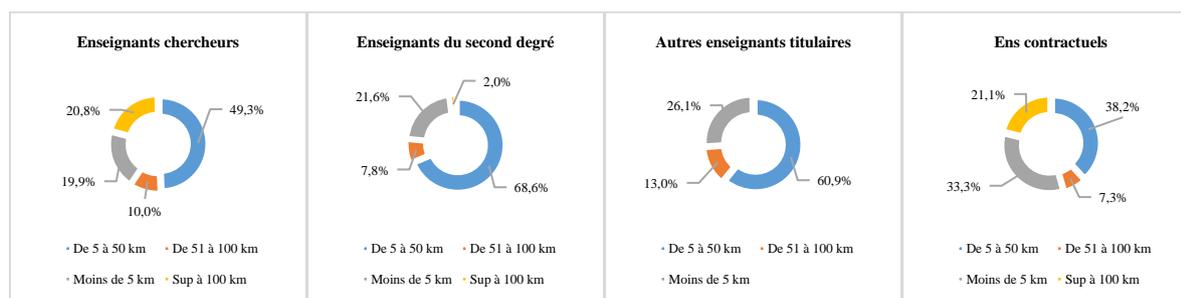
Les distances sont calculées entre les adresses personnelles et administratives saisies dans Harpège, le calcul kilométrique est effectué par le biais d'un outil cartographique en ligne.

Les personnels Artois, titulaires ou non, résident en grande majorité à proximité de leur lieu de travail. En effet, environ 76% habitent à moins de 50 kilomètres de lieu de travail.

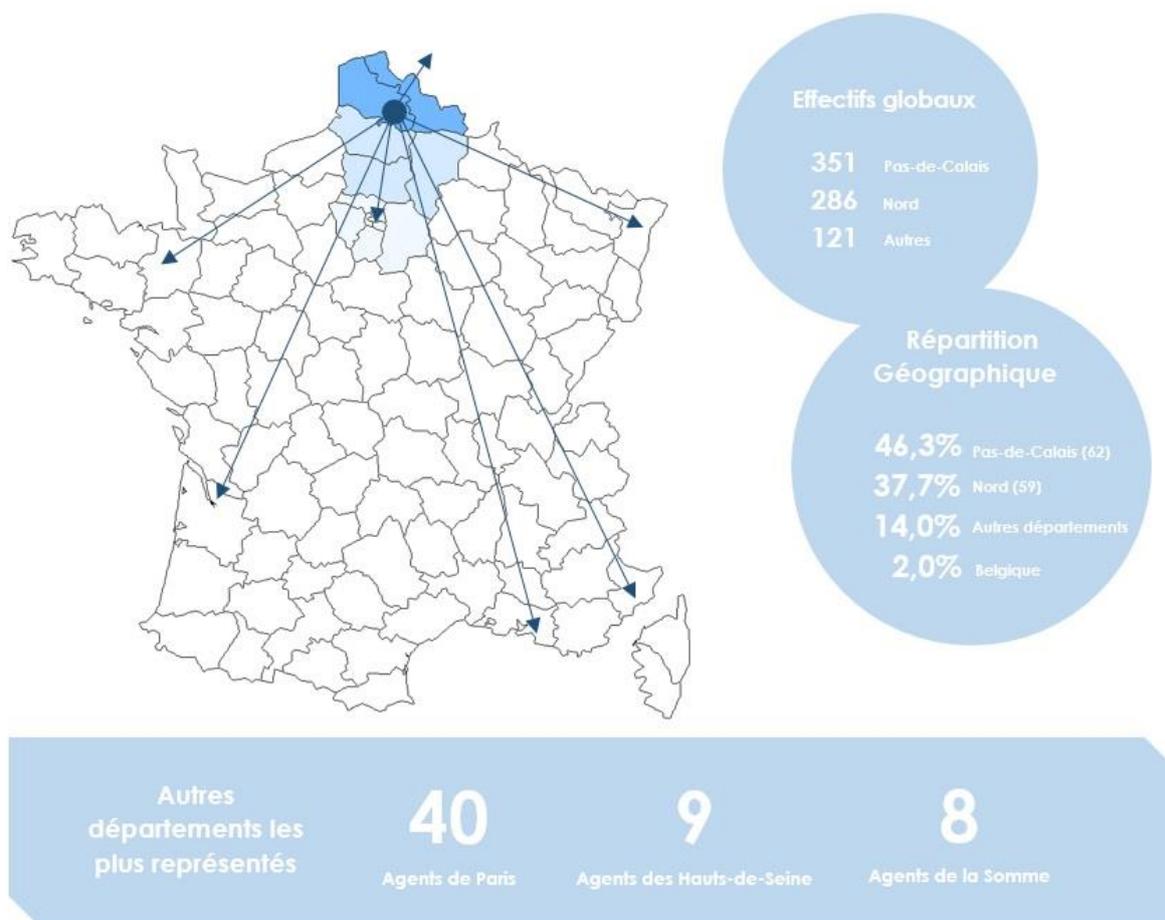
De plus, plus d'un titulaire sur cinq et un contractuel sur trois effectuent moins de 5 kilomètres pour se rendre au travail.

A noter que les enseignants chercheurs ont une particularité, environ 21% d'entre eux effectuent un trajet supérieur à 100 kilomètres pour se rendre au travail.

Graphique G.1 : Répartition en % par type de population enseignante



Carte G.1 : Les lieux de résidence des agents enseignants



H Démographie des personnels enseignants

Tableau H.1 : Evolution de l'âge moyen des enseignants titulaires

ENS titulaires	janv-13	janv-14	janv-15	janv-16	Données nationales
Hommes	47,6	48	48,4	48	48,9
Femmes	46,1	46,6	47,2	47,5	46,7
Moyenne	47,0	47,4	47,9	47,8	48,1

Globalement, l'âge moyen des personnels enseignants titulaires est de 47,8 ans. Les enseignantes ont en moyenne une demi-année de moins que les enseignants.

L'âge moyen des enseignants est en progression continue de 2013 à 2015 et régresse un peu en 2016, notamment chez les hommes. Il correspond aux données constatées au niveau national, à savoir 48,1 ans (source : bilan social du MENESR 2013-2014).

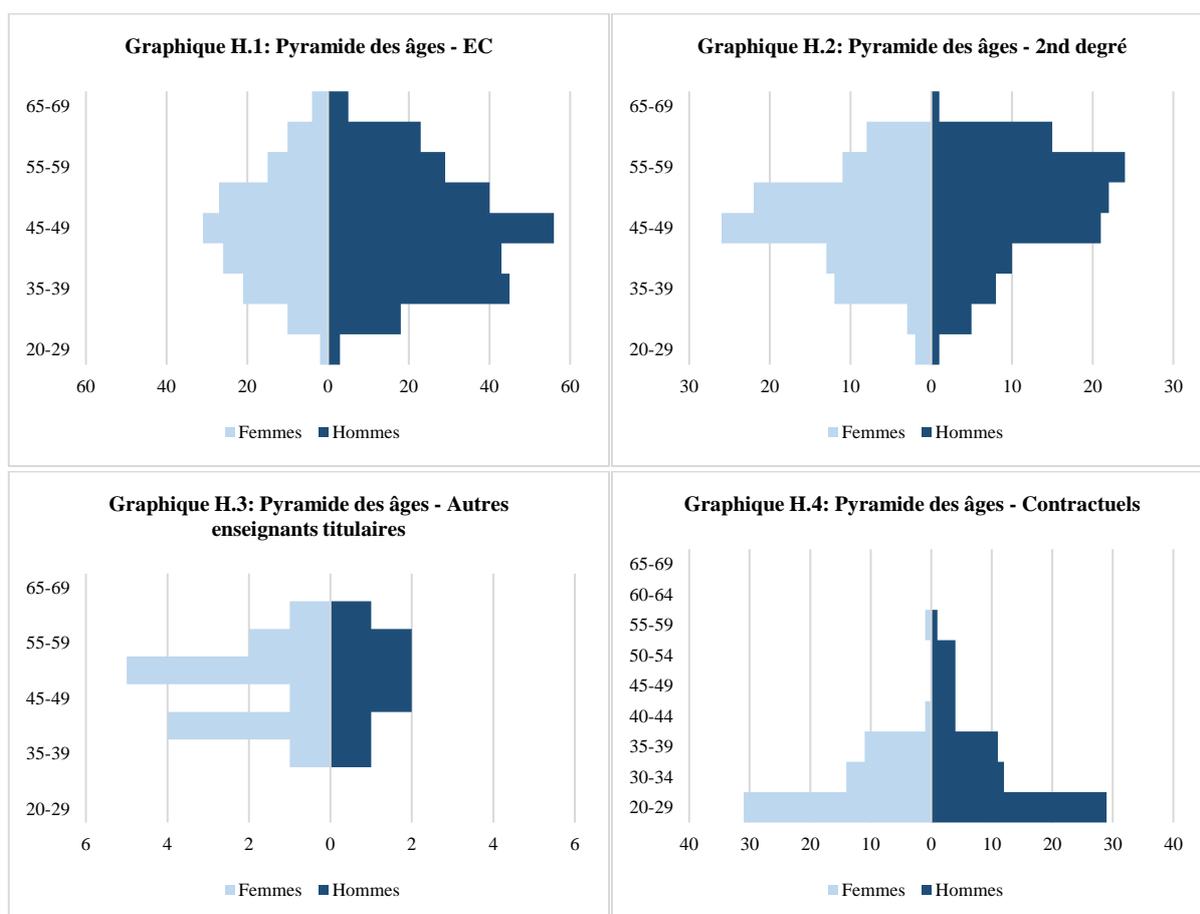
Tableau H.2 : Evolution de l'âge moyen des enseignants contractuels

ENS titulaires	janv-13	janv-14	janv-15	janv-16
Hommes	32,1	32,6	32,6	33,8
Femmes	31,5	30,5	30,1	30,2
Moyenne	31,8	31,7	31,4	32,1

Au sein de la population des enseignants-chercheurs, la pyramide des âges des MCF est sensiblement **conforme à la pyramide nationale** des âges, environ **69,2% ont moins de 50 ans**.

Les PR apparaissent comme **beaucoup plus jeunes** qu'au niveau national malgré le vieillissement constant observé pour cette tranche de population. En effet, presque la moitié des effectifs PR (47,6%) a 50 ans ou moins, contre un tiers au niveau national. De même, les plus de 60 ans représentent 20,4% des effectifs PR contre presque 30% au niveau national.

Dans la population des enseignants du second degré, la proportion des plus de 60 ans est moins importante (11,8%) et les moins de 40 ans représentent 16,7% des effectifs. En ce qui concerne les autres enseignants titulaires, **plus de la moitié d'entre eux a plus de 50 ans** (56,5%).



I Promotion des enseignants

Les personnels enseignants peuvent bénéficier de promotions par le biais de l'avancement d'échelon, de l'avancement de grade et de corps.

L'avancement d'échelon concerne l'ensemble des agents de la fonction publique, c'est le passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade. Il dépend à la fois de l'ancienneté et de la valeur professionnelle du fonctionnaire.

En ce qui concerne les autres types d'avancement, une distinction est à opérer entre les enseignants du second degré et les enseignants-chercheurs.

L'avancement de grade passe par une procédure au niveau académique pour les professeurs certifiés et assimilés (elle est arrêtée par le recteur après avis de la commission administrative paritaire académique) et nationale pour les professeurs agrégés (elle est arrêtée par le ministre après avis de la commission académique paritaire nationale). Pour les enseignants-chercheurs, il s'effectue au choix suivant trois voies :

- soit en passant par le CNU qui dispose au niveau national d'un contingent d'avancements de grade,
- soit en passant par l'université qui dispose d'un certain nombre de possibilités d'avancements de grade. Le Président de l'université les attribue aux agents remplissant les conditions réglementaires après avis du conseil académique réuni en formation restreinte,
- soit par la voie d'avancement dite « spécifique » : elle est réservée aux enseignants-chercheurs assurant certaines fonctions (par exemple : Président d'Université).

L'avancement de corps se fait pour les enseignants du second degré et assimilés par concours et pour les enseignants-chercheurs, cela passe par le recrutement sur titres et travaux par le comité de sélection compétent de l'université concernée. Les décisions sont ensuite validées par le CA restreint.

Dans le tableau ci-dessous, il sera question de l'**avancement de grade**.

Tableau I.1 : Les promotions

Types	Nombre de promotions			
	2012	2013	2014	2015
Professeurs des universités	12	12	11	15
Maîtres de conférences	12	10	7	10
Enseignants du second degré	9	11	15	8
Autres enseignants titulaires	1	-	3	2
Total	34	33	36	35

J Emplois d'enseignants-chercheurs mis au concours

Les emplois d'enseignants-chercheurs mis au concours pour l'année 2016 sont en baisse par rapport à l'année 2015. Cette **baisse concerne particulièrement les Maîtres de conférences** (-47%) et est due principalement à un nombre élevé d'emplois de MCF mis au concours pour l'année 2015.

Pour rappel, l'année 2012 avait été exceptionnelle d'un point de vue du recrutement.

En effet, suite au passage aux RCE en 2011, l'université d'Artois avait décidé, par précaution, de « geler » les emplois mis au concours sur l'année 2011. L'année 2012 regroupe la campagne d'emploi 2011 (suspendue) et celle de 2012.

Tableau J.1 : Les emplois d'enseignants-chercheurs mis au concours entre 2012 et 2016

Types	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
Professeurs des universités	9	9	8	3	5
Maîtres de conférences	12	7	12	19	10
Total	21	16	20	22	15

K Motifs d'entrée et de sortie des enseignants au cours de l'année 2015

Les entrées sont constatées au cours de l'année 2015. On comptabilise 43 entrées en 2015 dont 37 sur concours. Les entrées sur concours sont en très forte hausse par rapport à l'année précédente (+48,6%).

Tableau K.1 : Les motifs d'entrées des enseignants au cours de l'année 2015

Corps des enseignants		Concours	Détach / Dispo / Délég. *	Mutation	Total
Enseignants-chercheurs	Maîtres de conférences	20	1		21
	Professeurs des universités	3	1		4
<i>Sous-total enseignants-chercheurs</i>		23	2	-	25
Enseignants du second degré	Professeurs agrégés	3			3
	Professeurs certifiés	6			6
	Professeurs des L.P	3			3
	Professeurs d'EPS				-
	CPE	1			1
<i>Sous-total enseignants du second degré</i>		13	-	-	13
Autres enseignants titulaires	Professeurs des écoles	1		3	4
	Directeurs des écoles			1	1
<i>Sous-total autres enseignants titulaires</i>		1	-	4	5
Total		37	2	4	43

* comprend les détachements, disponibilités et délégations

Les sorties sont constatées au cours de l'année 2015. On comptabilise 37 sorties sur l'année 2015, principalement sur retraite.

Les départs en retraite sont en hausse par rapport à l'année dernière (+20%).

On constate que la population la plus touchée par les départs en retraite est la population des enseignants du second degré avec 11 départs en retraite sur 20.

A noter que les deux départs de maîtres de conférences au titre des concours, l'ont été pour des postes de professeurs des universités mis au concours à l'université d'Artois.

Pour finir, le nombre d'entrées pour concours de MCF est supérieur au nombre de postes de MCF mis au concours à l'université d'Artois car un recrutement au fil de l'eau est intervenu au titre de la campagne d'emploi de l'année précédente.

Tableau K.2 : Les motifs de sorties d'enseignants au cours de l'année 2015

Corps des enseignants		Affec. Provisoire	Retraite	Mutation	Concours	Décès	Total
Enseignants-chercheurs	Maîtres de conférences		2	4	2	1	9
	Professeurs des universités		3				3
<i>Sous-total enseignants-chercheurs</i>		-	5	4	2	1	12
Enseignants du second degré	Professeurs agrégés		6	2			8
	Professeurs certifiés	1	5			2	8
	Professeurs des L.P						-
	Professeurs d'EPS						-
	CPE						-
<i>Sous-total enseignants du second degré</i>		1	11	2	-	2	16
Autres enseignants titulaires	Professeurs des écoles	4	3				7
	Directeurs des écoles	1					1
	Inspecteurs de l'Educ. Nationale		1				
<i>Sous-total autres enseignants titulaires</i>		5	4	-	-	-	8
Total		6	20	6	2	3	37

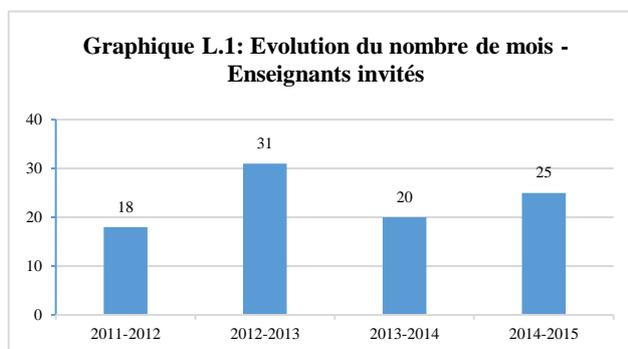
L Les enseignants invités et les visiting professors

Les enseignants invités sont des enseignants ou des chercheurs travaillant dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger, nommés pour une durée minimale d'un mois et maximale d'un an par le Président de l'université après avis du conseil scientifique et du conseil d'administration.

Le statut de « **visiting professor** » permet d'accueillir un chercheur de l'étranger pour des séjours plus courts, une semaine en règle générale.

Tableau L.1 : Les enseignants invités durant l'année 2014-2015

Section CNU	Nombre de personnes	Durée en mois
Eco-droit	1	1
Sc. humaines et sociales	3	12
Sciences	7	12
Total général	11	25



Carte L.1 : Enseignants invités en 2014-2015 par continent d'origine

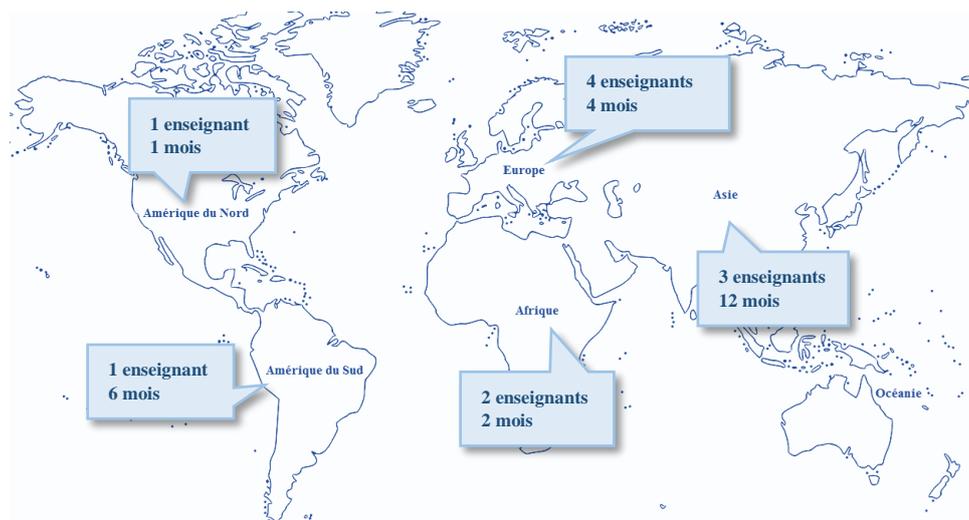


Tableau L.2 : Visiting professor durant l'année 2015

Domaines de recherche (laboratoires)	2013		2014		2015	
	Nombre de personnes	Durée en jours	Nombre de personnes	Durée en jours	Nombre de personnes	Durée en jours
Eco-droit	2	11	1	7	2	10
Sc. humaines et sociales	3	22	5	29	9	47
Sciences	11	66	19	109	23	119
Total général	16	99	25	145	34	176

Le nombre de personnes en visiting professor a augmenté de 36% de 2014 à 2015 (25 personnes en 2014 et 34 personnes en 2015).

En moyenne, une personne reste 5,2 jours en visiting professor en 2015, contre 5,8 en 2014.

M Absences et congés des personnels enseignants

En 2014-2015, **148 personnels enseignants ont bénéficié d'un congé** (certains peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils ont bénéficié d'au moins deux types de congés différents) dont 13 contractuels (9%). Les titulaires en congé ordinaire de maladie étaient les plus nombreux, 114 personnes qui ont représenté l'équivalent de 1987 jours d'arrêt contre 13 contractuels pour un total de 156 jours d'arrêt. **Ces chiffres sont en hausse par rapport à l'année dernière** (+13% de jours de congé maladie).

Les autres congés concernaient peu de personnels, mais le nombre de jours d'arrêt était souvent conséquent, jusqu'à 246 jours en moyenne par enseignant pour les congés longue maladie et en congé longue durée.

M.1 Congé maladie ordinaire

Tableau M.1.1 : Les congés de maladie ordinaire en 2013-2014 et 2014-2015

Filières	2013-2014			2014-2015		
	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné
Enseignants chercheurs	43	783	18,2	50	730	14,6
Enseignants du 2nd degré	38	593	15,6	49	738	15,1
Autres ens titulaires	11	370	33,6	14	167	11,9
Contractuels	10	132	13,2	13	156	12,0
Total	102	1 878	18,4	126	1791	14,2

M.2 Congé longue maladie et congé longue durée

Tableau M.2.1 : Les CLM et CLD en 2013-2014 et 2014-2015

Filières	2013-2014			2014-2015		
	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné
Enseignants chercheurs	1	366	366,0	5	991	198,2
Enseignants du 2nd degré	5	1 239	247,8	2	730	365,0
Autres ens titulaires						
Contractuels						
Total	6	1 605	267,5	7	1 721	245,9

M.3 Congé maternité

Tableau M.3.1 : Les congés maternité en 2013-2014 et 2014-2015

Filières	2013-2014			2014-2015		
	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné
Enseignants chercheurs	5	531	106,2	5	630	126,0
Enseignants du 2nd degré	1	85	85,0	1	182	182,0
Autres ens titulaires						
Contractuels	2	280	140,0	2	304	152,0
Total	8	896	112,0	8	1 116	139,5

M.4 Congé paternité

Tableau M.3.1 : Les congés paternité en 2013-2014 et 2014-2015

Filières	2013-2014			2014-2015		
	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné
Enseignants chercheurs	6	66	11,0	8	88	11,0
Enseignants du 2nd degré	3	36	12,0			
Autres ens titulaires						
Contractuels						
Total	9	102	11,3	8	88	11,0

M.5 Temps partiel thérapeutique

Tableau M.4.1 : Les temps partiels thérapeutiques en 2013-2014 et 2014-2015

Filières	2013-2014			2014-2015		
	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné
Enseignants chercheurs						
Enseignants du 2nd degré	2	104	52,0			
Autres ens titulaires						
Contractuels						
Total	2	104	52,0	-	-	-

M.6 Les accidents de service et de trajet

Tableau M.5.1 : Les accidents de service et de trajet en 2013-2014 et 2014-2015

Filières	2013-2014			2014-2015		
	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre de jours moyen par agent concerné
Enseignants chercheurs	3	9	3,0	1	18	18,0
Enseignants du 2nd degré	3	12	4,0	2	18	9,0
Autres ens titulaires						
Contractuels						
Total	6	21	3,5	3	36	12,0

Chapitre 05

Les rémunérations

A Notions générales

La rémunération des fonctionnaires est définie par l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983, qui dispose que « les fonctionnaires ont droit, après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire ». Le mode de liquidation du traitement et ses compléments est précisé par le décret du 24 octobre 1985 relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat et des personnels des collectivités territoriales. En application de l'article 20 précité, le montant du traitement est fixé en fonction du grade de l'agent et de l'échelon auquel il est parvenu ou de l'emploi auquel il a été nommé.

La rémunération individuelle du fonctionnaire est déterminée par son appartenance à un corps (exemple : Professeur des universités). Suivant le grade de l'agent dans ce corps, un échelon, auquel est associé un indice brut, définit de manière précise sa position sur l'échelle ou grille indiciaire commune à tous les fonctionnaires.

A chaque **indice brut (indice classement)** correspond un **indice majoré ou INM (indice traitement)**.

Si l'indice brut demeure inchangé, l'indice majoré évolue lorsque des revalorisations en points d'indice sont accordées : mesures pour les bas salaires, points uniformes, mesures catégorielles.

Calcul du traitement brut annuel :

- **Valeur du point = 55,5635 €** au 1^{er} juillet 2010.
L'indice majoré 100 est qualifié d'**indice de base de la fonction publique = 5 556,35 €** bruts annuels.
- **Minimum de traitement (IM 309) : 17 169,12 €** bruts annuels = **1 430,76 €** bruts mensuels.
- **Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)** instituée par le décret 2008-539 du 6 juin 2008.
La GIPA est attribuée aux agents de la fonction publique dont le traitement indiciaire brut hors primes et indemnités a évolué moins vite que l'inflation sur une période de 4 ans. Cette garantie est soumise à certaines conditions liées notamment à un indice maximal, à la durée de présence dans le statut, à la quotité d'exercice...

Eléments positifs :

- **Traitement brut** (INM x valeur du point).
- **Primes** dont peut bénéficier un agent.
- **Indemnité de résidence** (entre 0 et 3% du traitement brut mensuel suivant les zones d'habitation ; l'IR mini. est celle de l'indice 313).
- **Supplément Familial de Traitement** (1 enfant = 2,29 € ; 2 enfants = 10,67 € + 3% du trait. brut mens. ; 3 enfants = 15,24 € + 8% du trait. brut mens. ; par enfant en plus = 4,57 € + 6% du trait. brut mens. ; taux plancher = INM 449 ; taux plafond = INM 717).
- **Indemnité mensuelle spéciale** (intégrée au salaire) et éventuellement des prestations familiales.

Eléments négatifs :

- **Retenue pour pension civile** (9,54% du traitement brut pour les seuls actifs depuis le 1^{er} janvier 2015).
- **CSG** (précomptée chaque mois et prélevée au taux de 7,5% sur le montant du traitement brut (TB), de l'indemnité de résidence (IR) et du supplément familial de traitement (SFT), ainsi que les primes, après déduction d'un abattement pour frais professionnels de 1,75% de ce montant).
- **CRDS** (précomptée chaque mois et prélevée au taux de 0,5% sur le montant du TB, de l'IR et du SFT, ainsi que des primes, après déduction d'un abattement pour frais professionnels de 1,75% de ce montant).
- **Contribution exceptionnelle de solidarité** (le traitement mensuel net majoré de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et des primes dont fait l'objet d'une contribution de solidarité au taux de 1%). Depuis le 15 janvier 1998, sont exonérés les agents dont la rémunération mensuelle nette est inférieure au traitement brut afférent à l'indice brut 296.
- **Le régime de retraite additionnelle** sur les rémunérations accessoires des fonctionnaires donne lieu à une retenue à compter du 1^{er} janvier 2005 au taux de 5%, sur les éléments de rémunération de toute nature perçus et non cotisés au titre de la couverture vieillesse (IR, SFT, primes...), dans la limite de 20% du TB indiciaire annuel (décret n°2004-569 du 18 juin 2004).

Sources :

<http://www.fonction-publique.fr/fp/remuneration/remuneration/htm>
<http://idaf.pleiade.education.fr/>

B Grille des salaires des titulaires et contractuels

Base de calcul du tableau :

Point INM = **55,5635 €** au 1^{er} juillet 2010.

Barème 2015 mis à jour au 03/06/2014 (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2016).

Source : <https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/GBFC.fr/>

Tableau B.1 : Grille des salaires en 2016

			Indices classement		Indices Traitement		Traitement annuel	
Statut	Cat.	Corps	Indice mini. brut	Indice maxi. brut	Indice mini. Majoré	Indice maxi. Majoré	Minimum brut	Maxi. brut
ATSS	A	Secrétaire général	801	1217	658	963	36 561 €	53 508 €
	A	Attaché administration	404	985	365	798	20 281 €	44 340 €
	A	Infirmier	370	700	342	581	19 003 €	32 282 €
	B	Secrétaire administratif	348	675	326	562	18 114 €	31 227 €
	B	Assistant service social	350	675	327	562	18 169 €	31 227 €
	C	Adjoint administratif	340	543	321	462	17 836 €	25 670 €
BIB	A	Conservateurs	499	1500	430	1164	23 892 €	64 676 €
	A	Bibliothécaire	379	780	349	642	19 392 €	35 672 €
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	348	675	326	562	18 114 €	31 227 €
	C	Magasinier	340	543	321	462	17 836 €	25 670 €
ITRF	A	Ingénieur de recherche	473	1217	412	963	22 892 €	53 508 €
	A	Ingénieurs d'études	416	966	370	783	20 558 €	43 506 €
	A	Assistants ingénieurs	366	730	339	604	18 836 €	33 560 €
	B	Techniciens	348	675	326	562	18 114 €	31 227 €
	C	Adjoint technique	340	543	321	462	17 836 €	25 670 €
Enseign Cherch.	Professeurs des universités		801	1725	658	1320	36 561 €	73 344 €
	Maîtres de conférences		530	1217	454	963	25 226 €	53 508 €
Second Degré	Professeurs agrégés		427	1217	379	963	21 059 €	53 508 €
	Professeur ENSAM				349	963	19 392 €	53 508 €
	PRCE, PLP, CPE		379	966	349	783	19 392 €	43 506 €
	Bi-admissibles à l'agrégation		406	841	366	688	20 336 €	38 228 €
1er Degré	Professeurs des Ecoles		379	966	349	783	19 392 €	43 506 €
	Instituteurs		368	613	341	515	18 947 €	28 615 €
Inspection	Insp. d'acad. ; IPR		701	1350	582	1058	32 338 €	58 786 €
	Inspect. de l'Education nationale		416	1217	370	963	20 558 €	53 508 €
Autres statuts	Professeur contractuel				321	782	17 836 €	43 451 €
	ATER temps complet		513		441		24 504 €	
	ATER mi-temps		326		315		17 503 €	
	Lecteurs		340		321		17 836 €	
	Assist.de langues étrangères		267		302		16 780 €	
	Contr. doctorant ss ens.						Montant brut :	1 685 €
	Contr. doctorant ac ens.						Montant brut :	2 025 €

C Les primes des BIATSS en 2015

Les primes sont octroyées en complément de la rémunération principale sur la base du texte réglementaire spécifique qui institue chacune d'entre elles. Certaines sont versées globalement aux personnels d'un même corps ou d'un même grade, d'autres sont liées à la situation individuelle des agents.

Tableau C.1 : Tableau des primes 2015 – ATSS

		Artois		
Catégories	Filière ATSS	Montant annuel moyen		Montant annuel moyen perçu dans les établissements RCE au niveau national *
Cat A	AAE - DDS	13 260,0 €		
	APAE A1	8 675,0 €		
	APAE A2	8 300,0 €		
	APAE A3	7 800,0 €		7 819,0 €
	APAE A4	7 550,0 €		
	APAE A5	7 475,0 €		
	AAE A1	6 412,5 €		
	AAE A2	6 150,0 €		
	AAE A3	5 800,0 €		5 746,0 €
	AAE A4	5 625,0 €		
	AAE A5	5 572,5 €		
	INF	4 794,4 €		3 819,0 €
Cat B	SAENES CE B1	5 536,0 €		
	SAENES CE B2	5 319,0 €		4 169,0 €
	SAENES CE B3	5 086,5 €		
	SAENES CS B1	5 290,0 €		
	SAENES CS B2	5 000,0 €		4 114,0 €
	SAENES CS B3	4 797,0 €		
	SAENES CN B1	5 122,0 €		3 931,0 €
	SAENES CN B2	4 704,0 €		
	ASSOC + SAENES CN B3	4 501,5 €		3 589,0 €
Cat C	ADJAENES P1 – ATEE P1	2 737,0 €		2 474,0 €
	ADJAENES P2	2 700,2 €		2 457,0 €
	ADJAENES 1	2 669,2 €		2 450,0 €
	ADJAENES 2	2 582,9 €		2 336,0 €

* Source : Bilan social MENESR 2013-2014

Pour les attachés et les secrétaires qui bénéficient de la prime de fonctions et de résultats, les groupes de fonction sont fixés comme suit :

A1 : Responsable grande direction / Responsable administratif ESPE

A2 : Responsable administratif IUT

A3 : Adjoint d'une grande direction / Responsable administratif site ESPE – UFR hors siège / Responsable de service

A4 : Responsable administratif petit site ESPE / Responsable administratif UFR – Siège / Chef de bureau

A5 : Gestionnaire dans un service / Chargé de mission

B1 : Responsable administratif petit site ESPE / Responsable administratif UFR - Siège

B2 : Responsable petit site ESPE / Responsable administratif SUAPS / Responsable scolarité UFR

B3 : Gestionnaire dans un service / Chargé de mission

Tableau C.2 : Tableau des primes 2015 – BU

		Artois		
Catégories	Filière des Bibliothèques	Montant annuel moyen	Montant annuel moyen perçu dans les établissements RCE au niveau national *	
Cat A	CONS Chef	7 800,0 €	7 923,0 €	
	CONS	5 572,5 €	6 446,0 €	
	BIB	5 200,0 €	4 965,0 €	
Cat B	BIBAS CE	5 086,5 €	4 169,0 €	
	BIBAS CS	4 797,0 €	4 114,0 €	
	BIBAS CN	4 501,5 €	3 931,0 €	
Cat C	MAG P1	2 737,0 €	2 681,0 €	
	MAG P2	2 700,2 €	2 587,0 €	
	MAG 1	2 669,2 €	2 509,0 €	
	MAG 2	2 582,9 €	2 555,0 €	

* Source : Bilan social MENESR 2013-2014

Tableau C.3 : Tableau des primes 2015 – ITRF

		Artois		
Catégories	Filière ITRF	Montant annuel moyen	Montant annuel moyen perçu dans les établissements RCE au niveau national *	
Cat A	IGR HC	8 675,0 €	10 714,0 €	
	IGR 1	7 800,0 €	8 712,0 €	
	IGR 2	7 475,0 €	7 192,0 €	
	IGE HC	7 475,0 €	5 827,0 €	
	IGE 1	5 572,5 €	5 003,0 €	
	IGE 2	5 572,5 €	4 942,0 €	
	ASI	5 200,0 €	4 099,0 €	
Cat B	TCH CE	5 086,5 €	3 768,0 €	
	TCH CS	4 797,0 €	3 612,0 €	
	TCH CN	4 501,5 €	3 421,0 €	
Cat C	ATRF P1	2 737,0 €	2 441,0 €	
	ATRF P2	2 700,2 €	2 409,0 €	
	ATRF 1	2 669,2 €	2 345,0 €	
	ATRF 2	2 582,9 €	2 265,0 €	

* Source : Bilan social MENESR 2013-2014

D Les primes des enseignants en 2015

Tableau D.1 : Les primes fixées par la réglementation

Nature	Personnel concerné	Montants annuels
Indemnité de participation au Conseil National des Universités	Président de section	1 400 €
	Membres	1 000 € + indemnité d'acte
Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur, Prime d'Enseignement Supérieur	Enseignants	1 245 €

Tableau D.2 : Les primes encadrées par la réglementation et fixées par les instances de l'université

Nature	Personnel concerné	Montants annuels
Primes de charges administratives (PCA)	Vice-Président	8 000 € et décharge (si demandée) complète de service
	Directeur d'U.F.R.	6 000 € et décharge (si demandée) maximale de 2/3 du service
	Chef de département	5 000,0 €
	Directeur du service commun SAOIP	5 000,0 €
	Directeur de service commun	3 000 à 5 000 €
	Chargé de mission désigné par le Président	2000 à 4000 €
	Délégation fonctionnelle (ASUA, C2i)	1000 à 4000 €
	Responsable pédagogique de site IUFM :	Décharge selon les sites (96h à 256h)
Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche	Prof. d'Univ. 1ère classe, classe except et assimilés	7 000,0 €
	Prof. d'Univ. 2ème classe et assimilés	5 500,0 €
	Autres Enseignants Chercheurs assimilés	4 000,0 €
	Membre senior en délégation auprès de l'IUF	10 000,0 €
	Membre junior en délégation auprès de l'IUF	6 000,0 €

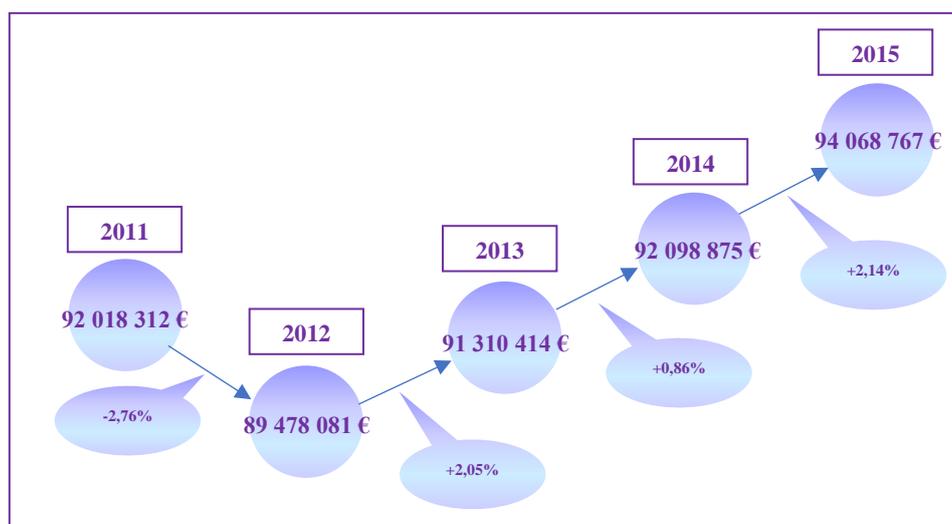
E Masse salariale 2015

La masse salariale recouvre l'ensemble des dépenses des personnels de l'université d'Artois sur l'année 2015. On distingue généralement deux types de masse salariale, la masse salariale sur plafond Etat et la masse salariale sur ressources propres.

Tableau E.1 : Répartition de la masse salariale sur l'année 2015

	Eléments	Montants 2015	%
Masse salariale sur dotation Etat	Rémunération principale des fonctionnaires	37 959 808,12 €	42,7%
	Rémun. principale des contractuels	4 442 984,81 €	5,0%
	Heures Complémentaires	3 647 090,16 €	4,1%
	Vacations administratives	194 970,28 €	0,2%
	Autres rémunérations accessoires	4 963,30 €	0,0%
	Primes et indemnités	4 103 182,02 €	4,6%
	<i>Total rémunérations</i>	<i>50 352 998,69 €</i>	<i>56,6%</i>
	Cotisation Pension Civile	28 429 315,12 €	32,0%
	Autres cotisations patronales	7 752 775,58 €	8,7%
	Cotisations au régime d'assurance chômage (part patronale)	106 280,65 €	0,1%
	Impôts sur rémunération	804 164,50 €	0,9%
	<i>Total Cotisations patronales</i>	<i>37 092 535,85 €</i>	<i>41,7%</i>
	Allocation de retour à l'emploi	508 929,84 €	0,6%
	Autres dépenses de personnels (prestations actions sociales, CLD, SFT...)	971 101,52 €	1,1%
<i>Total prestations</i>	<i>1 480 031,36 €</i>	<i>1,7%</i>	
Masse salariale sur dotation Etat		88 925 565,90 €	
<p>La masse salariale des titulaires représente 90,2% (80 195 165 €) du total des dépenses sur dotation Etat dont 2% en heures complémentaires</p> <p>La masse salariale des contractuels représente 9,8% (8 730 400 €) des dépenses sur dotation Etat dont 1,5% en heures complémentaires</p>			
Masse salariale sur ressources propres	Rémunération principale des fonctionnaires	408 546,17 €	7,9%
	Rémun. principale des contractuels	1 099 255,75 €	21,4%
	Heures Complémentaires	2 208 287,38 €	42,9%
	Vacations administratives	118 856,03 €	2,3%
	Autres rémunérations accessoires	127 350,41 €	2,5%
	Primes et indemnités	75 393,22 €	1,5%
	<i>Total rémunérations</i>	<i>4 037 688,96 €</i>	<i>78,5%</i>
	Cotisation Pension Civile	304 826,70 €	5,9%
	Autres cotisations patronales	680 359,29 €	13,2%
	Cotisations au régime d'assurance chômage (part patronale)	53 984,67 €	1,0%
	Impôts sur rémunération	38 303,13 €	0,7%
	<i>Total Cotisations patronales</i>	<i>1 077 473,79 €</i>	<i>20,9%</i>
	Allocation de retour à l'emploi	11 375,45 €	0,2%
	Autres dépenses de personnels (prestations actions sociales, CLD, SFT...)	16 662,64 €	0,3%
<i>Total prestations</i>	<i>28 038,09 €</i>	<i>0,5%</i>	
Masse salariale sur ressources propres		5 143 200,84 €	
<i>Total rémunérations</i>		<i>54 390 687,65 €</i>	<i>57,8%</i>
<i>Total charges</i>		<i>38 170 009,64 €</i>	<i>40,6%</i>
<i>Total prestations</i>		<i>1 508 069,45 €</i>	<i>1,6%</i>
Masse salariale totale		94 068 766,74 €	

Graphique E.1 : Evolution de la masse salariale de 2011 à 2015



Entre 2011 et 2012, on constate **une baisse de la masse salariale globale de 2,5 millions d'euros** qui s'explique par :

- l'amorçage de la première année du passage aux responsabilités et compétences élargies de l'intégration du passif social (valorisation des congés non pris et du stock de CET) dans le compte financier d'un montant de 1,44 millions d'euros.
- au titre de l'année 2010, certaines charges de personnel ont été imputées à l'exercice 2011 (heures complémentaires, recrutements au fil de l'eau avec une date d'effet au 1^{er} décembre 2010...).
- au titre de l'année 2011, amorçage du rattachement des charges au bon exercice (notamment les heures complémentaires) d'un montant de 1,1 millions d'euros.
- le GVT solde a été négatif pour l'année 2011 car le nombre de sortie a été supérieur au nombre d'entrées

Entre 2012 et 2013, on constate **une hausse de la masse salariale globale d'un montant de 1,8 millions d'euros** qui s'explique par la campagne de recrutement de 2012 avec un impact en année pleine en 2013. On explique également cette hausse par l'augmentation de la cotisation pour pension civile de 5,7%.

Entre 2013 et 2014, on constate **une hausse de la masse salariale globale d'un montant de 0,8 million d'euros** qui s'explique :

- par le GVT positif,
- par le repyramidage,
- par l'effet Sauvadet de la dé-précarisation,
- par la revalorisation de la grille indiciaire des catégories C (qui a été compensée par l'Etat pour la population titulaire).

La hausse constatée entre 2013 et 2014 est moins importante que celle relevée entre 2012 et 2013 car le montant des heures complémentaires est moins important en 2014 qu'en 2013.

Entre 2014 et 2015, on relève une **augmentation significative de la masse salariale globale de 2 millions d'euros** qui s'explique par :

- l'effet Sauvadet de la dé-précarisation (augmentation des charges patronales et des primes),
- une augmentation des heures complémentaires,
- l'adhésion de l'université à Pôle Emploi (impact sur les cotisations patronales).
- le paiement des allocations de retour à l'emploi (ARE) qui se cumule * avec l'adhésion à Pôle Emploi
- le GVT positif, comme pour les deux années précédentes.

* ce cumul disparaîtra lorsque les droits ouverts à Pôle Emploi seront supérieurs à ceux ouverts à l'Université.

Chapitre 06

L'action sociale

L'action sociale en faveur des personnels incombe à l'université d'Artois depuis le 1^{er} janvier 2011, date de son passage aux Responsabilités et Compétences Elargies.

Le bureau de l'action sociale de la Direction des Ressources Humaines a pour mission d'aider les personnels par le bénéfice de différentes actions mais également par une écoute et une aide personnalisée apportée par l'assistante sociale des personnels dans le respect de la personne, des règles de déontologie et de secret professionnel.

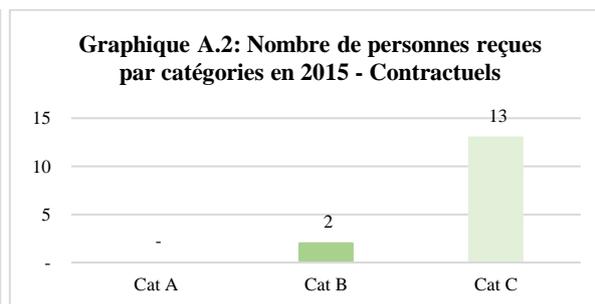
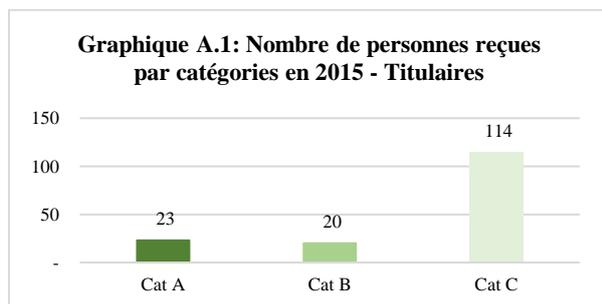
L'assistante sociale intervient dans plusieurs domaines :

- **Economique** : difficultés financières, endettement (aides EDF, factures loyer...)
- **Professionnel** : difficultés liées à l'environnement de travail (mutation...)
- **Social** : difficultés liées à l'environnement social et familial (séparation, décès, dossier adm...)
- **Santé** : difficultés suite à un problème de santé (reconnaissance handicap, CLM, CLD...)
- **Information et orientation**

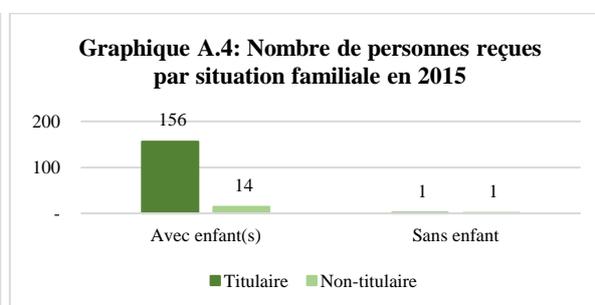
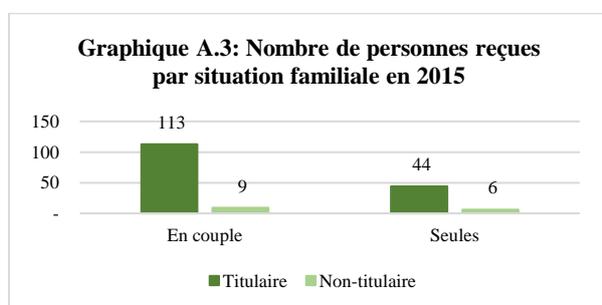
Les actions sociales peuvent être attribuées aux personnels et contractuels bénéficiant d'un contrat de plus de 6 mois aux mêmes conditions que celles accordées par le rectorat :

- **Prestations Interministérielles (PIM) et Prestations à l'Initiative de l'Université d'Artois (ASIUA)**
Elles sont accordées aux familles dont le quotient familial est inférieur à 12 400 € (n-2) pour les PIM et 14 000 € (n-1) pour les ASIUA.
- **Aides sociales à l'initiative de l'université d'Artois**
Elles sont soumises à l'évaluation sociale. Ces aides nécessitent l'intervention de l'assistante sociale des personnels et sont attribuées sur examen de dossier par la Commission d'Action Sociale. Elles s'adressent à des personnels présentant des difficultés.

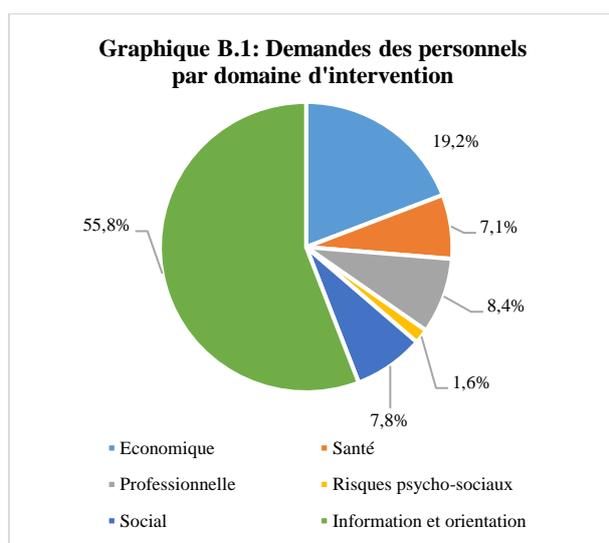
A Caractéristiques des personnels reçus en 2015



Au cours de l'année 2015, 172 personnes ont été reçues par l'assistante sociale contre 167 en 2014, soit **une augmentation de 3%**. Parmi les personnels reçus, **91% d'entre eux sont titulaires** et le plus souvent en couple (70%). Indépendamment du statut (titulaire ou contractuel), **les personnels de catégorie C sont les plus nombreux** à faire appel à l'assistante sociale (74% des personnels reçus).



B Typologie des demandes et coûts



Les 172 personnes reçues par l'assistance sociale ont formulé 308 demandes.

Le nombre de demandes est relativement stable par rapport à 2014 (+4,4%).

Parmi ces demandes, 57% peuvent être considérées comme des demandes d'information et d'orientation. Les autres demandes ont fait l'objet d'un accompagnement plus soutenu de l'assistante sociale.

Hors demande d'informations, le service est principalement sollicité pour des questions d'ordre socio-économiques et de santé.

Tableau B.1 : Coût des prestations en 2015 (hors CLD)

		Nombre de bénéficiaires	Montant versé
PIM	Sous condition de ressources	Maisons familiales ou gites ruraux agréés	- €
		Centre de loisirs avec hébergement	430,1 €
		Centre de loisirs sans hébergement	4 723,1 €
		Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	88,3 €
	Sans condition de ressources	Allocation aux parents d'enfants handicapés	11 440,1 €
		Prestation repas *	4 268,2 €
Sous-total PIM		61	20 949,8 €
ASIUA (Action Sociale à l'Initiation de l'Université d'Artois)	Aide aux études supérieures	19	12 900 €
	Participation forfaitaire aux vacances familiales	30	6 500 €
	Participation forfaitaire aux séjours d'enfants	1	200 €
	Aide à l'installation	2	3 000 €
Cartes alimentaires			400 €
Secours et prêts		25	15 400 €
Sous-total ASIUA, cartes alim. et secours et prêts		77	38 400 €
Capitaux décès		3	137 188,5 €

*La prestation repas Crous à l'unité est de 1,8 €. Seuls les personnels dont l'INM est inférieur à 466 peuvent en bénéficier.

Chapitre 07

La formation continue des personnels

Tous les personnels de l'université d'Artois, titulaires ou contractuels, ont accès à la formation permanente de l'établissement. Les demandes de formation continue sont gérées par le bureau de la formation continue au sein de la direction des ressources humaines.

La politique volontariste de l'établissement dans le domaine de la formation continue s'est traduite par des dépenses et un volume horaire (+90%) en formation continue qui sont en forte augmentation entre 2011 et 2013.

Cependant, ces deux dernières années, on constate un tassement du volume horaire et des dépenses de formation continue. Ainsi, le volume horaire global de formation passe de 8 690 heures en 2013 à 7 177 heures en 2015 (-17%) et les dépenses de formation avec rémunération des stagiaires passe de 364 834 € en 2013 à 304 229 € en 2015 (-17%).

Ces dernières années, le service formation continue du personnel s'est attaché à la promotion des formations proposées par des partenaires institutionnels externes. L'une des raisons de la baisse du montant global des dépenses de formation est l'accroissement du nombre de formations interministérielles gratuites (les frais de missions sont les seules dépenses pour ces formations). De plus, la baisse du volume horaire de formation est en partie due à l'augmentation du nombre de formations enseignantes dont la durée est plus courte.

À l'inverse du volume horaire et des dépenses de formation, le nombre d'agents formés augmente entre 2014 et 2015 (+34%). Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation du nombre d'enseignants formés.

Les données de formation continue ci-dessous proviennent du bureau de la formation continue des personnels pour l'année 2015.

A Evolution de la formation continue entre 2011 et 2015

Tableau A.1 : Evolution de la formation entre 2011 et 2015

	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2011-2015
Coût formation hors rémunération des stagiaires	58 186 €	74 198 €	95 075 €	94 889 €	91 216 €	57%
Coût formation avec rémunération des stagiaires	169 980 €	249 131 €	364 834 €	352 522 €	304 229 €	79%

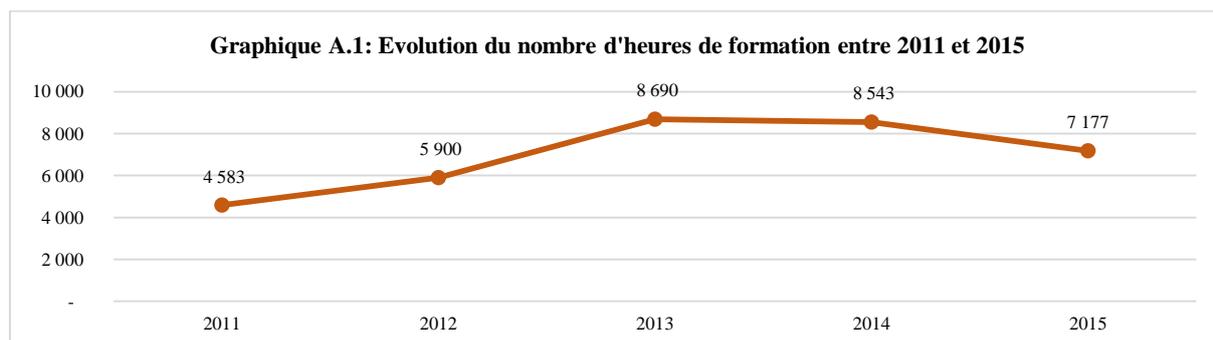
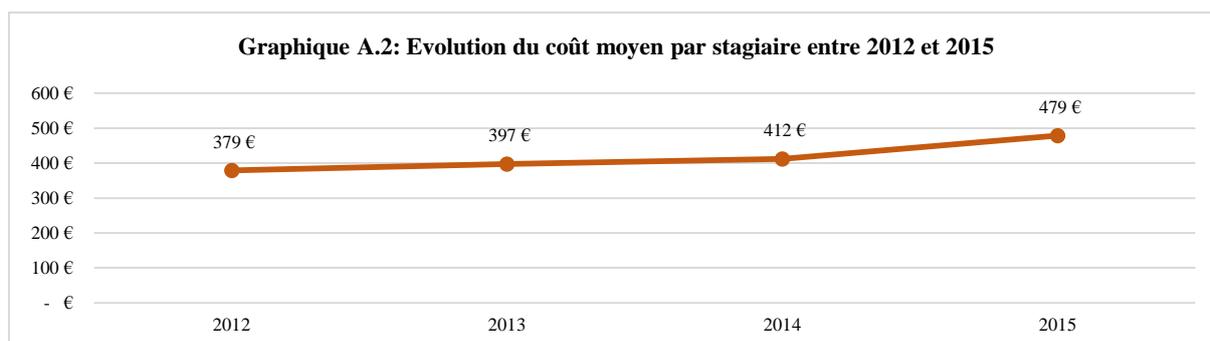


Tableau A.2 : Evolution du coût et nombre d'heures moyen

	2012	2013	2014	2015
Coût moyen par stagiaire	379 €	397 €	412 €	479 €
Nombre d'heures de formation par stagiaire	9,0	9,5	10,0	11,3



B Caractéristiques des agents formés en 2015

Tableau B.1 : Nombre de présences et d'agents formés en 2015

Population	Nombre de présences en stage *			Nombre d'agents formés		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	73	118	191	49	56	105
Catégorie B	37	147	184	28	76	104
Catégorie C	79	294	373	55	163	218
Enseignants	98	115	213	112	96	208
Total général	287	674	961	244	391	635

* Un stagiaire (agent formé) peut être comptabilisé plusieurs fois (nombre de présences)

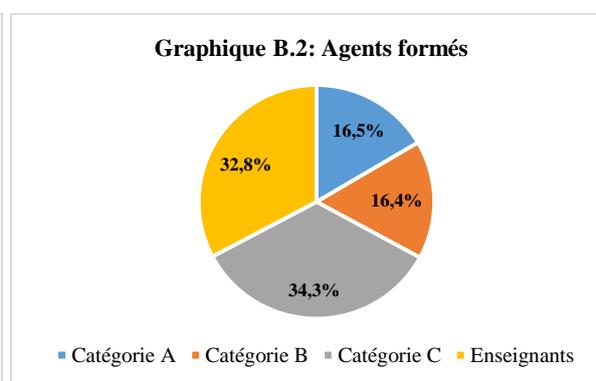
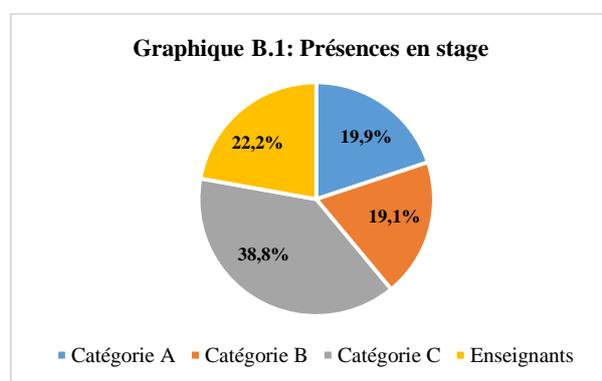
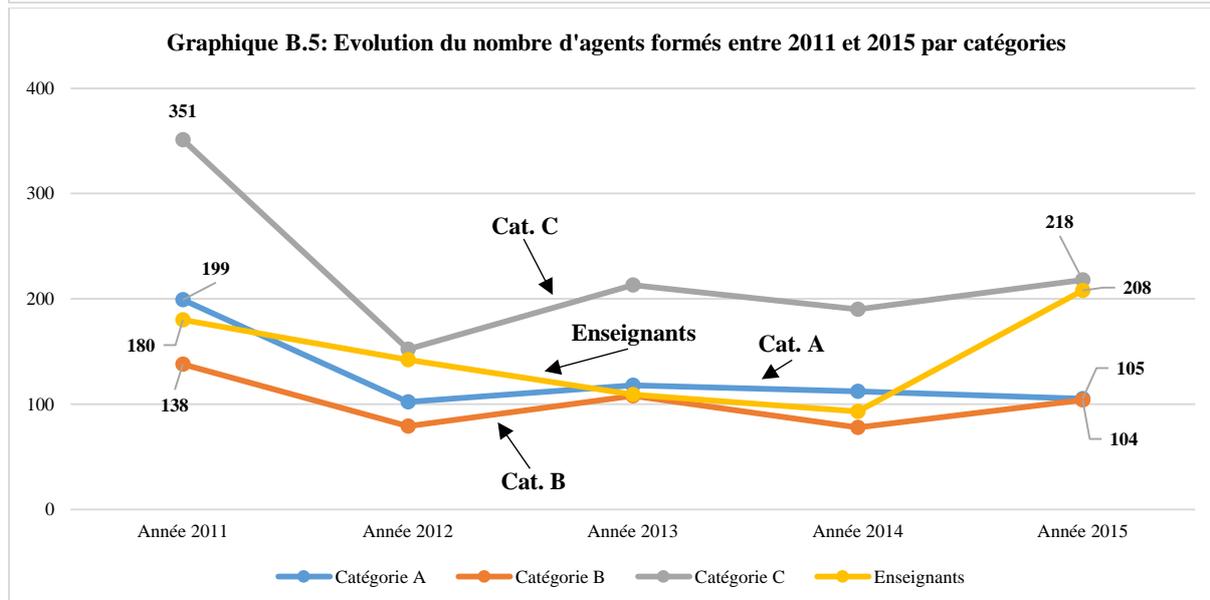
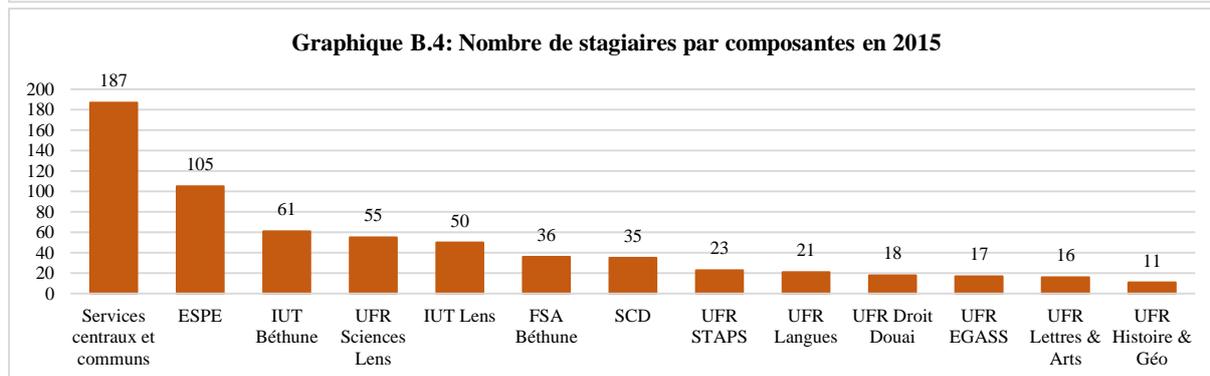
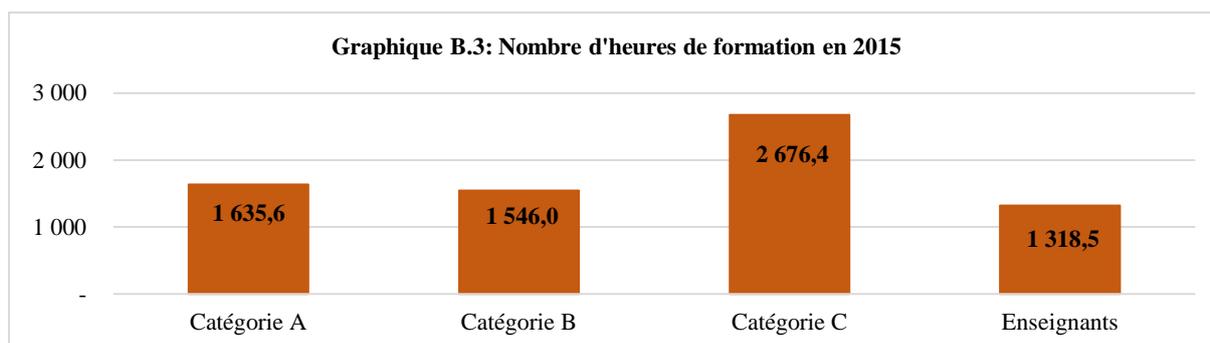


Tableau B.2 : Nombre d'heures et de jours de formation en 2015

Population	Nombre d'heures de formation			Nombre de jours de formation		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	579,8	1 055,8	1 635,6	96,6	176,0	272,6
Catégorie B	365,8	1 180,3	1 546,0	61,0	196,7	257,7
Catégorie C	626,2	2 050,3	2 676,4	104,4	341,7	446,1
Enseignants	738,0	580,5	1 318,5	123,0	96,8	219,8
Total général	2 309,7	4 866,8	7 176,5	384,9	811,1	1 196,1



C Les domaines de formation

Tableau C.1 : La formation continue par domaines de formation en 2015

Domaines	Présences	Evolution 2014-2015	Heures	Evolution 2014-2015	Dépenses	Rémunérations	Coût total
Concours, carrière	101	-54%	896,17	-58%	14 342 €	31 387 €	45 729 €
Formations générales	60	+200%	364,00	+8%	31 235 €	9 559 €	40 794 €
Formations métiers	298	+72%	1 839,83	+21%	4 710 €	60 260 €	64 970 €
Hygiène et sécurité	107	-44%	856,50	-29%	13 262 €	27 689 €	40 951 €
Informatique et bureautique	148	+29%	916,50	-44%	10 018 €	29 585 €	39 602 €
Langues	61	-14%	1 062,50	+20%	5 999 €	28 429 €	34 428 €
Métiers de la Bibliothèque	36	-	624,50	+12%	8 455 €	22 242 €	30 697 €
Pédagogie	150	+436%	616,50	+137%	3 194 €	3 862 €	7 057 €
Total général	961	+12%	7 176,5	-16%	91 215 €	213 013 €	304 228 €

Chapitre 08

Définitions et sigles

Agents

Les emplois dont dispose l'université permettent de recruter et de rémunérer des agents.

On distingue parmi ceux-ci :

- Les fonctionnaires, BIATSS et enseignants, répartis dans différents corps,
- Les agents non-titulaires BIATSS et enseignants.

Catégories

Tous les agents de l'Etat et les emplois publics sont classés en trois catégories hiérarchiques, désignées par les lettres A, B, C :

- A : Les enseignants, les BIATSS qui exercent des fonctions d'étude, d'encadrement, de conception et de direction. Le recrutement de ces personnels se fait au niveau licence (sauf exception : assistant d'ingénieur).
- B : Les BIATSS qui exercent des fonctions d'application et de mise en œuvre des procédures, le recrutement se fait au niveau Baccalauréat.
- C : Les BIATSS qui exercent des fonctions d'exécution nécessitant pour certains métiers, des qualifications professionnelles spécialisées de type BEP/CAP, le recrutement peut se faire sans diplôme.

Corps

Ensemble groupant les fonctionnaires soumis au même statut et ayant vocation aux mêmes grades. Suivant le niveau de recrutement, les corps sont classés en catégories A, B et C.

ETP et ETPT

L'Equivalent Temps Plein (ETP) :

Le décompte en ETP prend en compte la quotité de travail mais pas la durée d'activité dans l'année. Il donne les effectifs présents à une date donnée, corrigés de la quotité de travail

$$\text{ETP} = \text{Effectif physique} \times \text{quotité de temps de travail}$$

L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) :

L'ETPT est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds d'emplois et les consommations de ces plafonds.

Ce décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

$$\text{ETPT} = \text{Effectif physique} \times \text{quotité de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$$

Grade

Le grade est une subdivision du corps. La hiérarchie des grades au sein des corps est fixée par les statuts. A ces grades sont attribués différents échelons qui varient selon l'ancienneté et qui déterminent la rémunération brute du personnel.

Sigles	Définitions
AAENES	Attaché d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
APAENES	Attaché Principal d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
AFA	Affectation Provisoire Annuelle
ASI	Assistant Ingénieur
ASIUA	Action Sociale d'Initiative Université d'Artois
ATSS	Personnel Administratif, Technique, Social et de Santé
ATER	Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche
BIATSS	Personnels des Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé
BIB	Bibliothécaire
BIBAS	Bibliothécaire Assistant
CA	Conseil d'Administration
CAC	Conseil Académique
CAE	Contrat d'Aide à l'Emploi
CCP	Commission Consultative Paritaire
CET	Compte Epargne-Temps
CFVU	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
CLD	Congé Longue Durée
CLM	Congé Longue Maladie
CNU	Conseil National des Universités
CPE	Commission Paritaire d'Etablissement ou Conseiller Principal d'Education
CR	Commission de Recherche
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CT	Comité Technique
CUI	Contrat Unique d'Insertion
EPSCP	Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
EPLE	Etablissement Public Local d'Enseignement
ETP	Equivalent Temps Plein
ETPT	Equivalent Temps Plein Travaillé
GRAF	Grade à Accès Fonctionnel
IA	Inspection Académique ou Inspecteur d'Académie
IEN	Inspecteur de l'Education Nationale
IPTS	Indemnité Forfaitaire de Travail Supplémentaire
IGE	Ingénieur d'Etudes
IGR	Ingénieur de Recherches
INM	Indice Nouveau Majoré
ITRF	Ingénieurs, Techniciens de Recherche et de Formation
JO	Journal Officiel
MCF	Maître de Conférences
MAG	Magasinier des Bibliothèques
NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire
PCA	Prime de Charges Administratives
PE	Professeur des Ecoles
PEDR	Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche
PEMF	Professeur des Ecoles Maître Formateur
PEPS	Professeur d'Education Physique et Sportive
PIM	Prestation Interministérielle
PLP	Professeur de Lycée Professionnel
PPRS	Prime de Participation à la Recherche Scientifique
PR	Professeur des universités
PRAG	Professeur Agrégé
PRCE	Professeur Certifié
PRES	Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PRP	Prime de Responsabilités Pédagogiques
R&F	Recherche et Formation
RDS	Remboursement de la Dette Sociale
SAENES	Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
SGEPES	Secrétaire Général d'Etablissement Public d'Enseignement Supérieur
TCH	Technicien

